



Document d'objectifs

Site Natura 2000 « FR4301284 Lac et tourbière de Malpas, les Prés Partot et le Bief Belin »

Mars 2013









SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES DU HAUT-DOUBS

AVANT-PROPOS

L'Etat avait délimité à la fin des années 1990 un périmètre de sites Natura 2000 à protéger, sans l'assentiment communal, Malpas jugeant à l'époque ces zones suffisamment protégées car éloignées et hors des sentiers battus et qui ne risquaient pas de disparaître ou d'être abîmées. Quinze années plus tard, les mentalités ayant changé, l'intérêt environnemental n'étant plus à démontrer et la sauvegarde des zones humides devenue une priorité, une démarche de sensibilisation et de préservation peut se mettre en route afin de compléter de manière exhaustive l'inventaire de la faune et de la flore exceptionnelles présentes sur le site, connues des seuls initiés, de dresser un diagnostic et de restaurer ce qui est nécessaire.

Des réunions se sont tenues avec de nombreux intervenants, pilotées par Emilie CALVAR, chargée d'études du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs que je profite de remercier pour le travail accompli et son efficacité pour mener à bien dans des délais très courts la mission dévolue.

Le site de MALPAS comprend un petit lac privé que l'on a connu beaucoup plus étendu par le passé et ses abords moins enfrichés. Il était alimenté d'un petit cours d'eau qui a depuis été drainé et dévié. Ledit petit cours d'eau prend sa source à l'entrée du village près de la scierie. Il s'écoule sur des terrains privés et communaux dans un lit en grande partie rectifié et s'est au fil du temps, enherbé, rempli de terre et de branchages. Des problèmes d'inondation sont rencontrés par les agriculteurs et quelques habitants en cas de fortes pluies, ce qui n'était pas le cas il y a encore vingt-cinq ans.

Une étude sur le fonctionnement hydrologique et écologique globale du site Natura 2000 sera réalisée par un étudiant en 2014. Cette 1er action de mise en œuvre du document d'objectifs permettra de dresser un diagnostic des problématiques et des solutions seront proposées. Cette étude constituera une base de travail pour la mise en œuvre d'actions de restauration permettant le bon fonctionnement hydrologique des cours d'eau et des zones humides du site, en concertation avec propriétaires et riverains. La commune et ses habitants sont également en attente de solutions à cette problématique d'inondations.

Enfin, il existe sur le site NATURA 2000 proche du lac, un contrat de recherche de gaz de schiste signé avec une société anglaise Celtique Energie Petroleum qui est toujours en vigueur, appelé « contrat de Pontarlier ». La commune espère beaucoup de l'appui des diverses instances présentes au comité de pilotage pour que la richesse de la biodiversité à protéger prime sur la recherche de l'or noir en sous-sol, même s'il en va de notre avenir énergétique.

Dominique Chardon Présidente du Comité de Pilotage

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR4301284 « Lac et tourbière de Malpas, les Prés Partot et le Bief Belin »

Maître d'ouvrage

MEEDDAT – Direction Régionale de l'Environnement de Franche-Comté Suivi de la démarche : Luc Terraz, Laure Heinrich

Structure porteuse

Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs

Opérateur

Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination / Cartographie : Emilie CALVAR

Contribution au diagnostic écologique (rédaction / cartographie): ensemble des prestataires des études écologiques, scientifiques et membres associatifs (ci-dessous)

Contribution / Synthèse / Relecture: Geneviève Magnon, Michel Sauret, Michel Haffner, Rémi Clerc, Christophe Guinchard

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats ouverts (2008) : CBNFC-ORI, Maillefer & Hunziker Espace Nature Cartographie des habitats forestiers (2008) : CBNFC-ORI, Maillefer & Hunziker Espace Nature Inventaire de « groupes taxonomiques » (date) : CBNFC-ORI, LPO-FC, L.Beschet, J.Claude

Crédits photographiques (couverture)

Sauret Michel, 2012, lac de Malpas. Calvar Emilie, 2014, tourbière de Malpas.

Référence à utiliser

- CALVAR E. (2014). Document d'objectifs du site Natura 2000 (SIC : FR4301284) des « Lac et tourbière de Malpas, les Prés Partot et le Bief Belin ». Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs. Frasne. xp. + annexes.

REMERCIEMENTS AUX PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPEES A L'ELABORATION DE CE DOCUMENT

Mesdames, Messieurs les	Les membres des	La Sous-Préfecture	CBNFC-ORIE	Réserve Naturelle Nationale du
Maires des communes	communautés de communes	Mr Charlot	Mr Guyonneau	Lac de Remoray
concernées par le site Natura			Mme Jacquot	Mr Tissot,
2000	Du Mont d'Or et des Deux	DDT du Doubs	Mr Mora	Mr Beschet,
	Lacs, du Plateau de Frasne	Mr Didier-Laurent,		Mr Claude,
La planée, Malpas, Oye et	Val du Drugeon	Mr Chapoulie	CRPF	Mme Mazuez
Pallet, Vaux et Chantegrue	_		Mme Peroux	
	Ainsi que l'ensemble du	DREAL		Fédération des CEN — Pôle Relais
	personnel des communautés	Mr Terraz, Mr Carteron, Mme	Communes forestières de	Tourbières
	de communes	Heinrich, Mme Moussin	Franche-Comté	Mr Muller
			Mr Diez	
Ainsi que l'ensemble des		ONF		Association de pêche
personnes ayant permis la	Messieurs les Conseillers	Mme Vagneur	Fédération de Pêche	Mr Rousset
réalisation de ce document	généraux des cantons de	Mr Haffner	Mr Cheval	
d'objectifs	Pontarlier et Mouthe	Mr Clerc	Mr Rossignon	ACCA
		Mr Chanal		Mr Pellegrini
	Les membres et personnels du	J	Fédération de Chasse	Mr Caretti
	Syndicat Mixte des Milieux	ONCFS	Mr Renaud	
	Aquatiques du Haut-Doubs	Mr Guinchard,		CPIE Haut Doubs
		Mr Poirier	LPO	Mme Maire
			Mme Leducq	Mr Girod
		ONEMA		
		Mr Lambert	Chambre	Office de tourisme
			Interdépartementale	Mme
		Conseil général 25	d'Agriculture 25-90	
		Mme Ibled	Mme Kerdoncuff	L'ensemble des agriculteurs
		Mr Meslin		présents lors des différentes
			Confédération paysane 25	rencontres
			Mr Tissot	
				Mr Rousselet
			Fédération départementale	Mr Thery
			des Syndicats d'exploitants	5
			agricoles	
			Mr Valion	

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	2
REMERCIEMENTS AUX PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPEES A L'ELABORATION DE CE DOCUMENT	4
SOMMAIRE	5
NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE	6
FICHE D'IDENTITE DU SITE	8
MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000	10
RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC	11
8.1- RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / tableau n°1 : Données administratives	12
8.2- RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / tableau 3 : Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	17
8.3- RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / tableau 4 : Données abiotiques générales	23
8.4- RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / tableau 5 : Grands milieux (en lien avec les grands milieux décrits dans le FSD)	26
8.5- RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / tableau 6 : Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial	30
8.6- RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / tableaux 7, 8 et 9 : Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	33
OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX/OBJECTIFS	39
9- OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX/OBJECTIFS / tableaux 10, 11 et 12 : Enjeux et objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines	
PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION	46
PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION / TABLEAU 13 : MESURES	
Propositions de mesures de gestion / CHARTE NATURA 2000 DU SITE	56
SUIVI	
8.4- SUIVI : tableau 14 : SUIVI DES mesures	60
8.4- SUIVI : Tableaux 15, 16, 17 : suivi de la gestion des habitats naturels et des espèces	63
CONCLUSION	66
BIBLIOGRAPHIE	67
ANNEXES	69
G.I.P ATELIER TECHNIQUE DES ESPACES NATURELS	82

NATURA 2000: PRESENTATION GENERALE

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 28 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes: la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe (http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/barometer/index_en.htm)

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 106 sites pour les deux directives** soit **94 991 000 ha.** Ils couvrent 17,5% de la surface terrestre de l'UE) (EU, 2011) :

- 22 594 sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit 73 362 000 ha. Ils couvrent 13,6% de la surface terrestre de l'UE,
- 5 347 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit 62 756 000 ha. Ils couvrent 12% de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France (http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/stats)

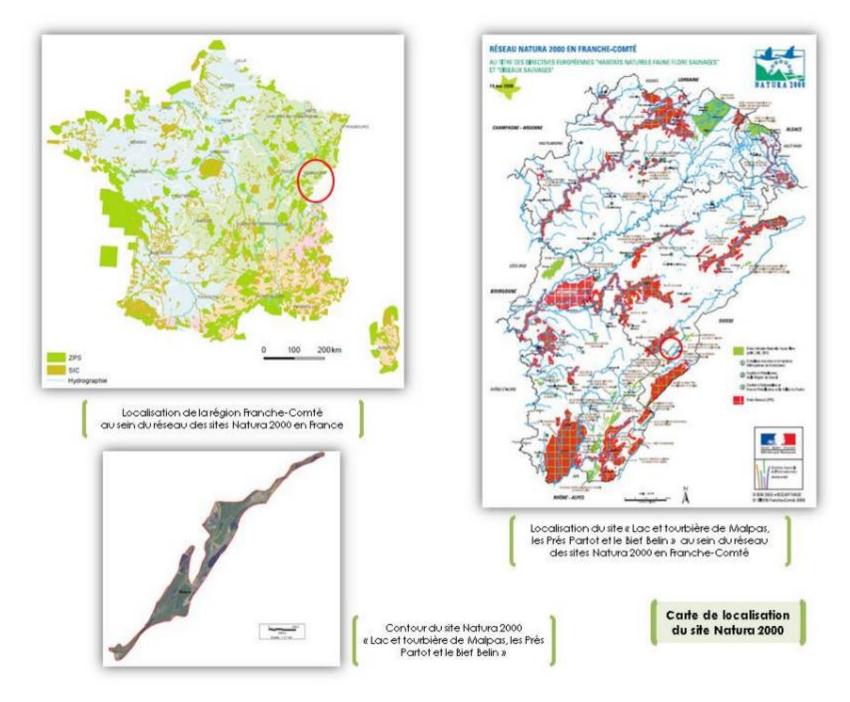
Le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1754 sites pour 12,6 % du territoire métropolitain** soit 6 909 301 ha hors domaine marin qui représente 4 142 503 ha (INPN, 2013) :

- 1 367 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,54 % de la surface terrestre de la France, soit 4 683 234 ha,
- 387 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,93 % de la surface terrestre de la France, soit 4 350 807 ha.

Natura 2000 en Franche-Comté (INPN, 2013)

Le réseau franc-comtois de sites Natura 2000 comprend 79 sites qui couvrent 254 658 ha, soit 15,64 % du territoire régional :

- 49 sites (pSIC et ZSC) au titre de la directive habitats. Ils couvrent 14,41 % de la surface de la région, soit 234 531 ha,
- 30 sites (ZPS) au titre de la directive oiseaux. Ils couvrent 13,86 % de la surface de la région, soit 225 575 ha.



FICHE D'IDENTITE DU SITE

La fiche d'identité de chaque site est rédigée d'après les informations issues du FSD (voir modèle ci-après) avec une carte du périmètre obligatoire à placer en page de gauche.

Nom officiel du site Natura 2000 : Lac et tourbière de Malpas, les Prés Partot et le Bief Belin

Date de transmission de la ZSC (pSIC, SIC) ou/et date de l'arrêté de la ZPS : 31/03/1999

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE : non

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : OUI Numéro officiel du site Natura 2000 : FR4301284

Aire biogéographique : Continentale

Localisation du site Natura 2000 : région Franche-Comté Localisation du site Natura 2000 : département du Doubs

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : 154 ha

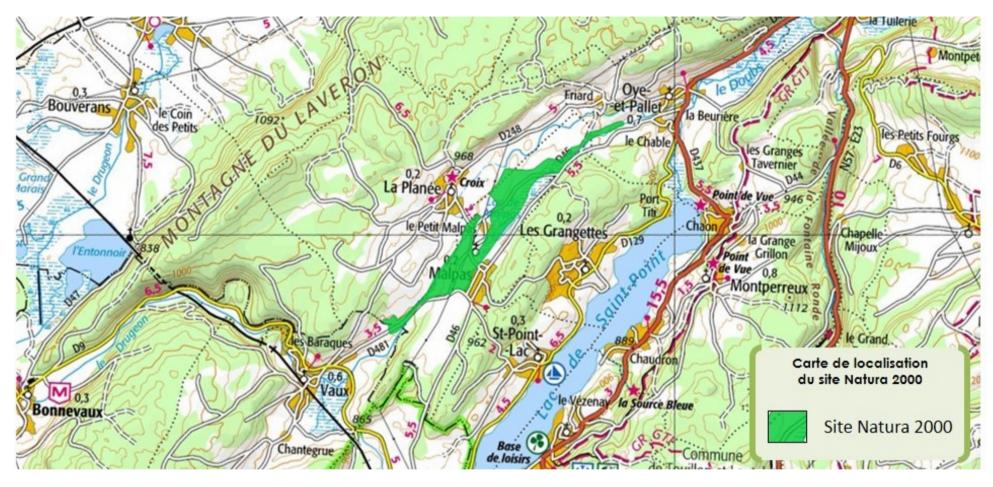
Préfet coordinateur : Monsieur le Sous-préfet de Pontarlier

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : Maire de Malpas – Mme Dominique CHARDON

Structure porteuse: Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs

Opérateur: Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs

Commissions ou groupes de travail : Zones humides et Usages



Source: INPN - http://inpn.mnhn.fr/carto/metropole/natura/FR4301284/SIC

MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000

A - COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES OU LEURS GROUPEMENTS :

a) Communes:

Les maires des communes ou leurs représentants :

- La Planée,
- Malpas
- Oye et Pallet,
- Vaux-et-Chantearue.

b) Communauté de communes :

Les présidents ou leurs représentants des communautés de communes :

- Mont d'Or et des Deux Lacs,
- Plateau de Frasne Val du Drugeon.

Le président ou son représentant du Syndicat Mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs

Le président ou son représentant de l'Etablissement public Territorial du Bassin Saône Doubs

c) Conseil général:

Le président du Conseil Général du Doubs ou son représentant

d) Région:

La Présidente du Conseil Régional de Franche-Comté ou son représentant

B - COLLEGE DES SERVICES DE L'ETAT ET ETABLISSEMENTS PUBLICS :

Le Sous-préfet de Pontarlier ou son représentant

Le Directeur ou son représentant de :

- la Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement
- la Direction Départementale des territoires
- la Direction Départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
- la Délégation de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
- l'Agence de l'office National des Forêts du Doubs
- l'Office National de l'eau et des milieux aquatiques

• l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (les représentants de l'Etat siègent à titre consultatif)

C - COLLEGE DES ORGANISMES SOCIO-PROFESSIONNELS ET DES ASSOCIATIONS :

Le Président ou son représentant de :

- la Chambre d'Agriculture du Doubs
- le Syndicat départemental de la propriété agricole du Doubs
- la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles du Doubs
- le Syndicat professionnel agricole des Jeunes Agriculteurs du Doubs
- la Confédération paysanne du Doubs
- la coordination rurale du Doubs

Le Président ou le représentant de :

- le Centre Régional de la Propriété Forestière de Franche Comté
- le Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Doubs
- l'Association départementale des communes forestières du Doubs

Le Président ou le représentant de :

- la Fédération départementale des Chasseurs du Doubs
- la Fédération départementale de Pêche et de Protection du milieu Aquatique du Doubs

Le Président ou le représentant de :

- le Comité départemental de randonnée pédestre du Doubs
- l'Union de la randonnée verte
- l'Office du tourisme de Val de Mouthe, Chapelle des Bois,

Le Président ou son représentant de

- Doubs Nature Environnement
- Le Centre permanent d'initiatives du Haut Doubs pour l'environnement
- la Commission de protection des eaux
- le Conservatoire botanique national de Franche-Comté -Observatoire régional des invertébrés
- le président de la Réserve Naturelle de Remoray

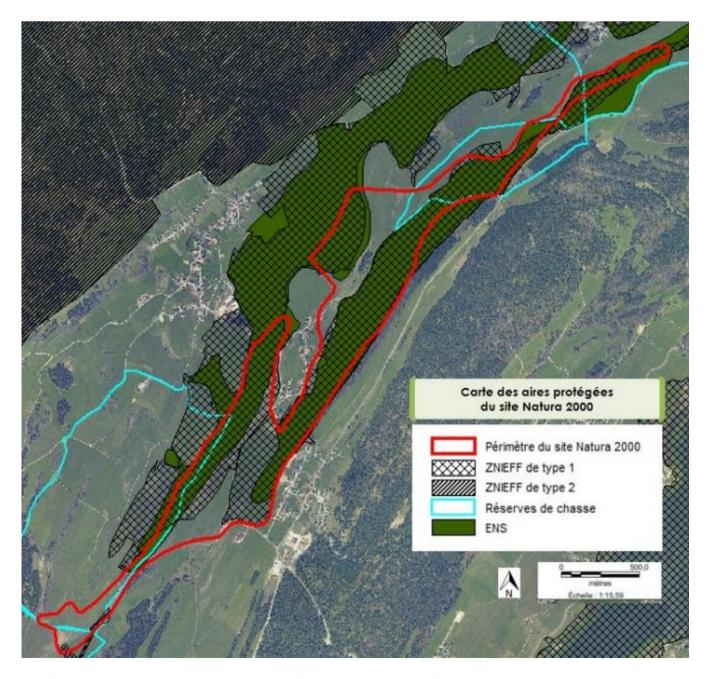
RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC

8.1- RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU N°1 : DONNEES ADMINISTRATIVES

Données administratives	ives Quantification Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000		Origine des données Structures ressources	
Région	1	Franche-Comté 0,01% de sa surface	La Franche-Comté compte actuellement 79 sites Natura 2000 soit 15,6 % du territoire régional : 49 pSIC/ZSC et 30 ZPS Le site représente 0,06% de la surface Natura 2000 régionale	INPN (2013)
Départements	1	Doubs 0,03% de sa surface	Le département du Doubs compte 30 sites Natura 2000 soit 12,5 % du territoire départemental : 20 pSIC/ZSC et 10 ZPS Le site représente 0,23% de la surface Natura 2000 départementale	INPN (2013) INSEE (2012)
Communes	2 cantons 2 communautés de communes 4 communes	Pontarlier et Mouthe Mont d'Or et des Deux Lacs, Plateau de Frasne Val du Drugeon La planée (13,8 ha), Malpas (132,1 ha), Oye-et- Pallet (5,3 ha) et Vaux-et- Chantegrue (2,9 ha). Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs	La CC du Mont d'Or et des Deux Lacs est également concernée par les sites N2000 : « Complexe de la Cluse et Mijoux » (SIC : FR4301299) et « Tourbières, lac de Remoray et zones environnantes » (SIC : FR4301283) La CC du Plateau de Frasne Val du Drugeon est également concernée par le site N2000 : « Bassin du Drugeon » (SIC : FR4301280)	SIG
Habitants	1 724 hab. en 2010 dans les 4 communes concernées		Périmètre localisé dans des communes rurales avec des zones urbanisées peu étendues. Faible densité (entre 19 et 66 hab./km² contre une moyenne départementale de 100 hab./km²).	INSEE (2010) IGN
Politiques territoriales	1 Plan d'Occupation des Sols 2 cartes communales 1 charte de Pays	- Oye-et-Pallet (POS) 1 charte de développement du territoire du Pays du Haut- Doubs : 6 communautés de communes et 79 communes	Validé en 1997 Validée en 2003 Cadre de référence en matière d'attractivité économique et de dynamique touristique.	

Sites et paysages remarquables	1 site	Haute Vallée du Doubs		
Protection de la ressource en eaux	1 Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux	SDAGE Rhône Méditerranéen 2010-2015	Fixe les grandes orientations de préservation et de mise en valeur des milieux aquatiques, ainsi que des objectifs de qualité à atteindre d'ici à 2015, à l'échelle du bassin.	- Agence de l'Eau - DREAL-FC - EPTB Saône-Doubs
	1 Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2 périmètres de protection de captage : Vaux et Chantegrue et Oye-et-Pallet	SAGE Haut-Doubs/Haute- Loue 07/05/2013	Outil local de planification qui organise une gestion globale et équilibrée de l'eau dans l'intérêt général. Définit des objectifs en termes de quantité et de qualité de l'eau, et fixe les mesures pour y arriver : rétablissement du bon fonctionnement des milieux aquatiques	
Réserves de chasse	3 réserves de chasse	- Malpas (Les Davillières): 16,6 ha dans le site soit 11% - La Planée (ICombe du sauvage): 12 ha dans le site soit 8% - Vaux et Chantegrue (Gouttes d'or/les grandes raves): 2,7 ha dans le site soit 2%	Tout acte de chasse est strictement interdit La réserve de chasse doit être signalée sur le terrain de façon apparente.	Fédération des chasseurs du Doubs
Autres zonages (ZNIEFF, zones humides, etc.)	3 ZNIEFF type 1	- Lac, tourbière et zones humides de Malpas 69 ha dans le site Natura 2000 sur 88 ha Validé en 1996 - Bief belin, ruisseau du saut et zones humides associées 37 ha dans le site Natura 2000 sur 216 ha Validé en 1996 - Tourbière de Vaux-et-Chantegrue et Bief Belin 0,8 ha dans le site Natura 2000 sur 72 ha Validé en 1996	Présence des différents stades de tourbières et des habitats rares associés. Espèces protégés au niveau national et régional inféodées à ces milieux, certaines d'intérêt communautaire dont Euphydryas aurinia et Lycaena helle. Zone de frayère à truites (Bief de Malpas et Bief Belin) Valeur juridique: portée à connaissance officielle, opposable aux documents administratifs ou d'urbanisme Les sites ZNIEFF représentent les « noyaux »	

	1 ZNIEFF de type 2		de biodiversité et de milieux remarquables du site, où les enjeux de conservation sont prioritaires.	
Espace Naturel Sensible	1 ENS	humides de Malpas 228,7 ha	Animations pédagogiques réalisées pour les scolaires locaux dans le cadre du programme « Sur la piste des ENS » par la Maison de la Réserve nationale du Lac de Remoray et le CPIE du Haut Doubs. Absence de gestionnaire et de plan de gestion	



Le site Natura 2000 du "Lac et tourbière de Malpas, les Prés Partot et le Bief Belin" se situe dans le département du Doubs, département qui compte 30 sites Natura 2000 (20 pSIC/ZSC et 10 ZPS) sur une surface correspondant à 12,5% de son territoire (Jura : 21,9%, Haute-Saône : 12%, Territoire de Belfort : 16,4%). Le site Natura 2000 est inscrit uniquement au titre de la directive « Habitats, faune, flore 92/43/CEE ». D'une superficie de 154 ha, le site s'étend d'une longueur maximum de 5 km sur une largeur de 0,5 km, selon un axe orienté SO-NE. Quatre communes sont concernées par le site et deux communautés de communes : Mont d'Or et des Deux Lacs et Plateau de Frasne Val du Drugeon. Ce site est majoritairement localisé sur la commune de la Malpas (86% du site), les autres communes étant concernées que pour de faibles proportions de leur territoire.

A l'ouest du lac Saint-Point, dans la haute chaîne du Jura plissé, le site est localisé au sein du synclinal de Malpas qui s'étend entre la Montagne du Laveron à l'ouest et un petit anticlinal où s'est installé le bois du Chablay à l'est. Le contexte géomorphologique locale a permis le développement d'un ensemble de zones humides d'un intérêt écologique majeur autour du lac de Malpas et des ruisseaux (le bief Belin et le ruisseau de Malpas): bas-marais neutrocline et alcalin, tourbière haute active et boisée, mégaphorbiaies, saulaies, radeaux flottants, etc. Ces différents habitats mis en évidence par trois ZNIEFF de type 1 et une ZNIEFF de type 2, abritent des espèces animales et végétales caractéristiques protégées au niveau national et/ou régional. Ainsi, le site accueille 11 plantes protégées au niveau national sur l'ensemble des tourbières du site. L'entomofaune est également remarquable sur le site avec notamment la présence de 2 espèces d'intérêt communautaire: le Damier de la succise (Euphydryas aurinia) et le Cuivré de la bistorte (Lycaena helle). Présentant une qualité optimale des eaux, le Bief Belin et le Bief de Malpas sont également deux éléments remarquables du site. Ils accueillent une grande diversité d'invertébrés (polluo-sensibles), des frayères à truites et constituent ainsi des réservoirs faunistiques et pépinières du Drugeon.

Le site constitue un lien biogéographique entre le site « Tourbières, lac de Remoray et zones environnantes» (FR4310027, FR4301283) au sud, le site « Complexe de la Cluse-et-Mijoux» (FR4301299) au Nord-Est et le « Bassin du Drugeon » (FR4301280, FR4310112) au Nord. De ce fait, il présente une importance en termes de relai pour la conservation d'espèces telles que Lycaena helle et Euphydryas aurinia.

Plusieurs actions et politiques territoriales s'ajoutent à cette désignation Natura 2000 : site Espace Naturel Sensible, Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (Conseil Général du Doubs ; Chambre d'agriculture ; Agence de l'Eau), etc.

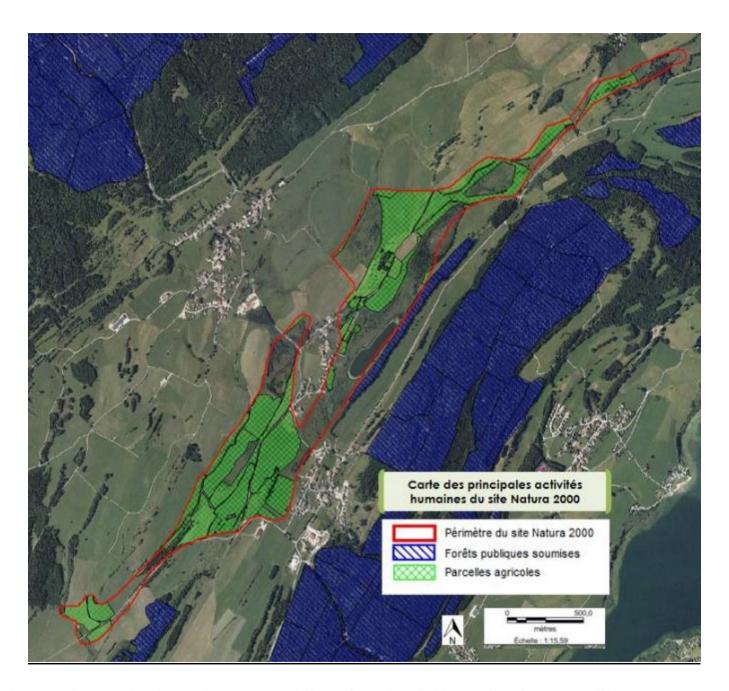
Le périmètre est localisé dans de petites communes rurales à densité faible (39 hab./km² pour la commune de Malpas). Cependant, ce territoire tend à se développer : augmentation du nombre d'habitants de 60% entre 1968 et 2010 sur les 4 communes du site. Un des enjeux seront donc de veiller à un développement raisonné et durable du territoire et de ses activités, en accord avec la conservation de la biodiversité.

8.2- RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU 3 : DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL

Données sur les	Code FSD	Quantification	Qualification	Origine des données
activités humaines et	des activités			Structures ressources
l'occupation du sol				
(nomenclature FSD en				
annexe)				
Agriculture	100 : Mise en culture	Région agricole : Plateaux	Pour les 4 communes :	- DDT du Doubs
		supérieurs du Jura (partie Doubs)	100% des terres agricoles sont utilisées comme prairies	- Agreste/DDAF
* L'ensemble des	pratiques culturales		permanentes.	- Chambres d'agriculture
données présentées		Surface agricole du périmètre		du Doubs et du territoire
est à rapporter aux			Orientation technico-économique des communes :	de Belfort
communes et non au		soit 53 % (38 ilots déclarés et 14	- Bovins lait : Oye-et-Pallet, La Planée et Vaux-et-	
site Natura 2000. De		exploitants (références	Chantegrue	
plus, elles ne peuvent	,	exploitants)	- Bovins mixte : Malpas	
être exhaustives en	pastoraux		L'élevage bovin représente 100% de l'activité	
raison du secret		Situation des 4 communes en	agricole, tourné vers l'extensif. Chargement moyen =	
statistique.		2010 :	1UGB/ha.	
	170 : Elevage du bétail		Production laitière destinée principalement aux	
	171 : Nutrition du bétail	- 22 exploitations	filières AOP/AOC Comté et Morbier.	
	800 : Comblement et	- 1 681 UGB	Quelques élevages de races équines (toutes races)	
	assèchement	- 38 UTA		
	810 : Drainage			
		Situation des 4 communes en		
		2000 :		
		- SAU = 1 580 ha		
		- 25 exploitations		
		- 1 724 UGB		
		- 42 UTA		
Activité sylvicole	160 : Gestion forestière	Surface forestière : 10 ha soit 6%	Répartition : uniquement des forêts marécageuses de	- IFEN
		du site	bouleaux et conifères (44.A)	- DDT du Doubs
			- feuillus (bouleau) : 0,5 ha (6%)	- ONF
		Forêts publiques soumises :	- résineux (épicéa) : 7,3 ha (94%)	- CRPF
		- 0,2 ha Bande en limite de site	Parcellaire fragmenté et pouvant être difficile	- Conseil Régional FC
		non comptabilisé dans	d'accès dans les stations humides : difficilement	- CBNFC-ORI
		l'inventaire CBNFC	mécanisables et peu exploités.	
		- 1 forêt communale dotée d'un	La production se concentre sur les secteurs les plus	
		aménagement forestier (Malpas)	facilement exploitables où les forêts sont productives	
		F. O	et les peuplements de qualité.	
		Forêt privée :	Projet de labellisation ² AOC bois du Jura ² .	
		- 9,8 ha soit 98% des forêts du site		
		- 0 Plans Simples de Gestion	1 scierie sur La Planée	

Urbanisation	403 : Habitat dispersé 420 : Décharges	Surface concernée : 0,1 % de la surface du site Les zones urbaines ont été retirées du périmètre du site mais il reste le réseau routier. Loi Montagne	Réseau de collecte et traitement des eaux usées nécessite d'être modernisé - problématique de débordement fréquent en période de fortes pluies. Réseau routier : collisions possibles avec la faune. Absence de grands axes cependant la D46 longeant le site constitue un axe de « délestage » lors des trajets domicile-travail des frontaliers (6000 véhicules/jour sur l'axe afférent D437). Impact possible du salage des routes sur les paramètres chimiques des cours d'eau et du lac de Malpas. Imperméabilisation des surfaces et risque de développement au détriment d'habitats d'IC.	DREAL-FC Mairies de Malpas Com. pers Michel Sauret
Carrière (extractions de roches alluvionnaires ou massives)		Recherche de gaz de schiste sur Malpas en 2011 – motion du conseil municipal en 2012 contre une extraction	Ce projet, s'il se réalise un jour, pourra avoir un impact sur la qualité de l'eau et indirectement les habitats d'intérêt communautaire du site.	
Activité cynégétique	230 : Chasse 240 : Prélèvements sur la Faune 243 : piégeage, empoisonnement, braconnage	1 pays cynégétique : - Mont d'Or Noirmont (MON) 1 unité de gestion : - MON2 4 ACCA; 1 AICA 4 réserves de chasse : 1 par commune du site	Chasses privées peu représentées, pratiquants pour la plupart locaux ou venant de communes environnantes. Espèces principalement chassées: Essentiellement gros gibier (chevreuil, sanglier, chamois soumis à plan de chasse) + lièvre, bécasse et bécassine (bout du lac, combe et marécage). Tirs réalisés (2012-2013) sur les 4 communes: - 39 chevreuils - 12 sangliers - 97 petits gibiers Nombre de pratiquants stable à l'ACCA de Malpas(16) avec une moyenne d'âge de 40/50 ans	
Pêche	220 : Pêche de loisirs 243 : piégeage, empoisonnement, braconnage	1 lac privé : - Lac de Malpas	Absence de pêche dans les ruisseaux Lac privé : 10 brochets prélevés par an par les propriétaires	Com.pers : M.Sauret et C.Girard
Ranaculture	290 : Autres activités de pêche, chasse et cueillette	Possibles petits mares à grenouilles dans le secteur	Impacts possibles sur le fonctionnement hydrologique des cours d'eau, des zones humides et des habitats présents : déviation de lit, drainage, etc. Activité s'exerçant en période de nification des principaux oiseaux de marais donc pouvant occasionner un dérangement.	
Autres activités de prélèvements	290 : Autres activités de pêche, chasse et cueillette	Champignons, escargots de bourgogne et baies		

Tourisme	501 : sentier, chemin, piste cyclable	Les usagers du site :	Activité touristique peu développée avec principalement une pratique de la randonnée.	- Office du tourisme de Pontarlier
	600 : Equipements sportifs	Les équipements du site :	Offre de balade en attelage à Malpas	- Observatoire du tourisme
		Randonnées (territoire) :		de Franche-Comté
	608 : camping, caravane	- Pédestre : 2,5 km dans le site sur	Tourisme en Franche-Comté : 93% des nuitées sont	
	620 : Sports et loisirs de	5 km au total	réalisées par des français (15% de franc-comtois, 23%	
	nature	- VTT : km	de franciliens et 28% de régions limitrophes).	
	622 : randonnée, équitation	- Equestre : 2,3 km (GTJ à		
	et véhicules non motorisés	Cheval), balade en attelage,	Problématique du quad/4x4 généralisée sur	
	633 : Véhicules motorisés	traineau	l'ensemble du secteur et fréquente sur le site	
	626 : ski, ski hors-piste			
	629 : autres sports de plein	Hébergements répertoriés par		
	air et activités de loisirs	l'OT dans les communes :		
	690 : autres loisirs et	- 1 chambre d'hôtes (15 lits)		
	activités de tourisme	- Environ 40 lits dans les meublés		
		- pas de camping dans le site		



Agriculture:

Les surfaces déclarées à destination agricole correspondant à 53% du recouvrement du site. Cette activité est particulièrement importante dans l'économie locale et les professionnels agricoles représentent 9% de la population active du pays du Haut-Doubs.

La production agricole est exclusivement orientée vers l'élevage bovin, principalement pour la production laitière destinée aux filières AOP/AOC de Comté, Morbier et Mont d'Or. Les cheptels sont donc composés de la race bovine montbéliarde. La présence de quelques races équines dont la race comtoise au sein des cheptels est également à noter. Les surfaces agricoles sont constituées de prairies permanentes pâturées et/ou fauchées où sont réalisées 2 à 3 coupes par an (à partir du 15 juin et regains) pour fournir l'alimentation des montbéliardes toute l'année. Le cahier des charges des AOC/AOP et de la PHAE étant assez strictes, l'usage de ces prairies est tournée vers l'extensif. Le chargement moyen est inférieur à 1 UGB/ha: parcelles de pâturage génisses très extensives avec dépose de fumier mâturé/engrais de fond ou purin, parcelles de pâture VL présentant une fertilisation plus importantes avec 1 à 2 apports d'engrais azoté. Cependant, la nature karstique du sous-sol a pour conséquence une forte sensibilité des eaux souterraines du bassin versant vis-à-vis des pollutions (GRAPE, 2006). Les pratiques agricoles (intensification, utilisation d'amendements) représentent un risque majeur pour l'état de conservation des habitats du site et des ressources en eaux.

Sylviculture:

Le site étant constitué à 5% de surface boisée, bien que la filière sylvicole joue un rôle important et constitue une source de revenus et d'emplois non négligeable sur le territoire. La transformation du bois est assurée presque exclusivement sur place, à 99% pour du bois de chauffage et le reste en bois d'œuvre (com. pers CRPF). Plusieurs entreprises liées au bois sont présentes dans les communes du site : 2 scieries, construction de chalets, menuiseries, charpentiers, etc.

L'ONF n'est que peu présent dans le site, la forêt communale ne représentant que 0,2 ha (aménagement forestier de Malpas). Elle est traitée en futaie jardinée.

Les forêts privées sont majoritaires sur le site mais ne représentent que 9,8 ha, sont petites et très morcelées (70% des parcelles forestières régionales < 1ha). Deux plans de développement de massif existent dans ce secteur : PDM des Franges du Doubs et PDM des Rives du Drugeon (sous massif 4 : Tourbières et environ). Seul le PDM des Rives du Drugeon est aujourd'hui lancé pour 3 ans et animé par la chambre interdépartementale d'agriculture. L'objectif est de fédérer les propriétaires voisins entre eux pour concentrer en une seule stratégie par massif, les actions de mobilisation de bois, de travaux sylvicoles, de restructuration foncière, de voirie forestière, d'animation des ASA, de formation des propriétaires (CIADT). Le morcellement du parcellaire comme les contraintes du site (accès, dénivellation, portance du sol en zones humides, etc.) sont en effet des difficultés rencontrées par les propriétaires qui peuvent empêcher une gestion adaptée des forêts et conduire à l'abandon des surfaces (enfrichement naturel, enrésinement, etc.).

Pêche, chasse et activités touristiques :

Dans le site, seul le lac privé de Malpas est pêché ponctuellement par les propriétaires.

Plusieurs associations de chasse exercent leurs droits dans le périmètre du site Natura 2000 : ACCA de Malpas (16 membres), ACCA d'Oye-et-Pallet, ACCA de la Planée, ACCA de Vaux et Chantegrue. Sur le territoire, la chasse est pratiquée en grande majorité par des membres des

ACCA communales. Quatre réserves de chasse sont localisées dans le site (21% de la surface totale du site Natura 2000). Le tableau ci-dessous récapitule les réalisations des plans de chasse de 2008 à 2013 sur les 4 communes du site :

Saisons	2012/2013	2011/2012	2010/2011	2009/2010	2008/2009
Petits gibiers	97	222	442	297	297
dont faisans	55	91	100	58	58
Chamois	0	0	1	0	0
Chevreuil	39	30	31	31	26
Sanglier	12	19	9	11	8

Tourisme et loisir :

Le site Natura 2000 est traversé par plusieurs chemins de randonnée. Le Lac de Malpas desservit par plusieurs chemins de randonnée et routes est probablement le secteur le plus fréquenté du site. La capacité d'hébergement dans le secteur est globalement peu importante et localisée principalement à Pontarlier. Le site s'inscrit pleinement dans la stratégie touristique régionale axée sur les « Montagnes du Jura ». Les richesses environnementales du site mises en avant par l'inscription Natura 2000 doivent être valorisées et peuvent permettre d'apporter une plus-value aux offres touristiques existantes : tourisme vert, agrotourisme autour des produits locaux, « tourisme 4 saisons », activités de découvertes de la nature, etc.

Urbanisation:

Le Haut-Doubs, comme d'autres régions frontalières, est caractérisé par une dynamique économique et démographique fortement liée à sa proximité avec la Suisse. Ainsi, de nombreux frontaliers migrent quotidiennement dans les cantons de Vaud et Neuchâtel pour travailler alors qu'ils habitent et consomment dans le Haut-Doubs (25% des actifs du bassin de vie). La pression immobilière et foncière à proximité du site Natura 2000 est en conséquence très importante avec une augmentation progressive du bâti.

La réflexion lancée à l'échelle par le SCOT doit permettre d'avoir une meilleure lisibilité sur le futur du site en matière d'urbanisation.

Un des enjeux du site Natura 2000 sera de veiller à la réelle prise en compte des enjeux environnementaux dans les politiques de développement du territoire.

8.3- RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU 4 : DONNEES ABIOTIQUES GENERALES

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Géologie	Données indisponibles	Haute-Chaîne du Jura (Jura interne) Territoire inscrit en parallèle de la dépression molassique suisse à l'Est: alternance entre anticlinaux et synclinaux, rigoureusement parallèles, orientés Nord-Est/Sud-ouest et parcouru de failles et chevauchements. Site installé le synclinal de Malpas. Dépôts fluvio-glaciaires du quaternaires (sensible aux pollutions et réservoirs aquifères de 1 ères importances): Assise calcaire karstique du Jurassique, caractérisée par 3 niveaux (inférieur, moyen et supérieur). Présence de nombreux horizons marneux imperméables (lias, oxfordien, séquanien). Affleurements du crétacé ayant permis la mise en place des	SIG, carte géologique, BRGM
Climat	1 aire biogéographique	zones humides et tourbières. Aire biogéographique continentale.	SIG,
Cilmai			Météo France,
	Influences climatiques	Climat semi-continental dégradé: - Climat continental tempéré: large amplitude thermique annuelle avec des hivers froids et des étés chauds et orageux - Influences montagnardes: perte de 1°C par 180m d'altitude en plus, augmentation de la pluviosité. Tendance renforcée dans le Haut-Doubs par la présence de larges cuvettes/vals où l'air froid s'accumule. - Influences océaniques: atténuation de l'influence continentale - pluviosité importante en quantité ainsi qu'en fréquence	Cabinet Reilé (étude volumes prélevables), DOCOB Dessoubre
		Données météorologiques moyennes 2002-2012 - pluviométrie annuelle : 1510 mm - température moyenne : 7,5°C - amplitude maximum : 55°C Station météorologique de référence : Pontarlier	
Pédologie	id	id	
Topographie	Altitude minimum : 888 m Altitude maximum : 938 m	Topographie relativement semblable sur l'ensemble du site : - altitude la plus élevée aux lieux dits « les Prés Partot » et le « Petit Malpas » -centre du site - altitudes diminuant de part et d'autres en suivant l'écoulement	SIG

		des cours d'eau : le Bief Belin vers l'ouest et le ruisseau de Malpas vers l'est	
Hydrographie	2 cours d'eau ou parties de cours d'eau permanents : - Ruisseau de Malpas : 1,4 km (1ère catégorie piscicole) - Bief Belin (affluent du Drugeon) : 1,9 km (1ère catégorie piscicole) Linéaire total avec les nombreux affluents : 3,3 km Lac de Malpas : - Altitude cote : 925 m - Superficie : 4,8 ha - Longueur : 0,5 km - Largeur : 150 m maximum	Réseau hydrographique peu développé en raison de la structure calcaire et marneuse du sous-sol qui favorise les circulations d'eaux souterraines (perméabilité). Cours d'eau principalement présents dans les synclinaux grâce à la présence de dépôts fluvio-glaciaires (voir géologie)-réservoirs aquifères importants et complétant le lac Saint Point pour l'alimentation en eau potable des collectivités locales. Deux zones hydrologiques sont concernées (bassin versant du Doubs): - Le Drugeon - Le Doubs du Bief Rouge inclus au ruisseau de la Fontaine ronde Diminution de la taille du lac observée: ruisseau afférent détourné vers la faille	SIG
	2 périmètres de protection de captage		
Hydrologie	2 principaux cours d'eau : Le ruisseau de Malpas et le Bief Belin. 1 lac : lac de Malpas Circulation souterraine importante. Aquifères	Sous-sol karstique : rôle des tourbières, des zones humides et des rares écoulements superficiels dans l'alimentation du réseau karstique souterrain. Interface/tampon avec régulation des flux et épuration. Régime des cours d'eau lié au climat montagnard : hautes eaux lors des périodes de fontes des neiges et des épisodes orageux. Qualité de l'eau : - Ruisseau de Malpas : - Bief Belin : - Lac de Malpas : égouts de la commune déversés pendant plusieurs années dans le lac avec algues vertes et perte de biodiversité constatée, eaux troubles Problèmes de qualité des eaux liés aux activités humaines sur le bassin versant.	SIG

Le site est localisé au niveau « des premiers plis serrés du faisceau helvétique/Haute-Chaîne. Situé à l'ouest du lac de Saint-Point, il appartient à un synclinal qui s'étend entre La Planée et Malpas. Il est limité, à l'ouest par la Montagne du Laveron et, à l'est, par un petit anticlinal où s'est installé le bois du Chablay. Le synclinal, dont le sous-sol est calcaire, est encombré par des alluvions d'origine glaciaires et fluvioglaciaires où se sont installés des milieux humides (lac, tourbières,...).

« Les calcaires jurassiques sont parcourus par un réseau karstique qui draine l'eau de surface pour alimenter des sources du type vauclusien. Les plis et les niveaux imperméables permettent l'accumulation dans certains fonds synclinaux de nappes karstiques sous pression. Les dépôts grossiers, conglomératiques et sableux du Quaternaire contiennent des nappes phréatiques. En surface, on peut observer de nombreuses pertes (fissures, gouffres, dolines, etc.), en relation avec le réseau karstique profond.» (BRGM).

Deux cours d'eau parcourent le site Natura 2000 :

- Le **ruisseau de Malpas** prend sa source à proximité du hameau Petit-Malpas (zone humide du lac de Malpas). Il s'écoule vers le nord-est sur 2,2 km et rejoint le ruisseau du Saut à Oye-et-Pallet pour ensuite se jeter dans le Doubs.
- Le **Bief Belin** prend sa source dans les marais de Malpas. Il s'écoule vers le sud-ouest sur environ 3,6 km pour rejoindre le Ru de Chantegrue à Vaux-et-Chantegrue et former le Drugeon.

Le **lac de Malpas** est également présent en totalité dans le site Natura 2000. Ce lac est localisé à 925 m dans une combe urgonienne, bassin fermé occupant le col séparant les deux vallées du Bief Belin au sud-ouest et le ruisseau du Saut au nord-est. Le lac étant précédemment plus étendu, ces rives nord, ouest et sud sont aujourd'hui occupés par des marais et tourbières. La rive est quant à elle plus rocheuse et abrupte.

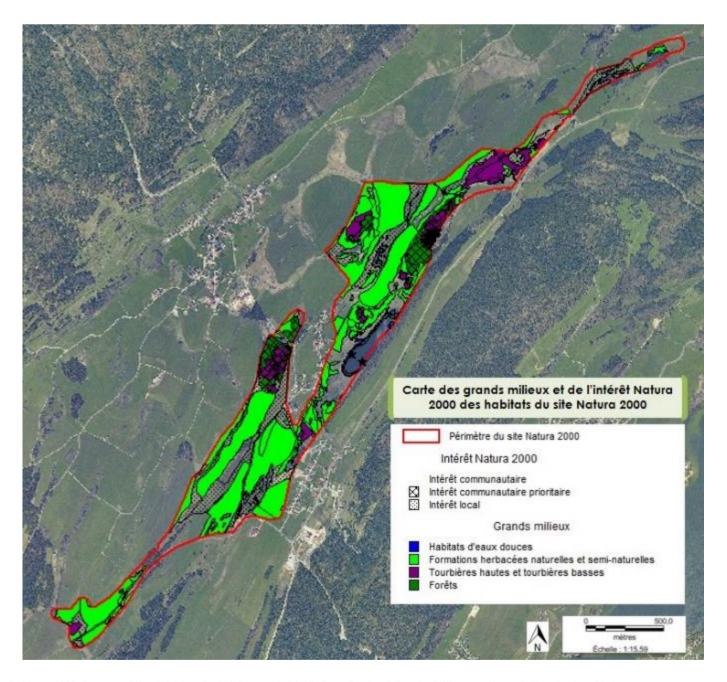
Au vu des caractéristiques hydrogéologiques du bassin versant (pertes), les eaux souterraines et nappes apparaissent particulièrement vulnérables aux pollutions. De plus, les faibles débits des cours d'eau notamment en période d'étiage (en lien en partie avec les pertes), ne permettent pas une dilution efficace des polluants. Les eaux des différents cours d'eau parcourant le site et rejoignant le Doubs, participent à la Saône et plus globalement au bassin rhodanien. Ces cours d'eau dits de « tête de bassin » ont donc des intérêts hydrologiques et écologiques forts et doivent être préservés.

Au vu des liens existants entre géologie, pédologie, hydrogéologie, hydrologie et phytosociologie, un des enjeux du site Natura 2000 sera d'assurer une bonne prise en compte de ces caractéristiques par tous les acteurs du territoire.

8.4- RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU 5 : GRANDS MILIEUX (EN LIEN AVEC LES GRANDS MILIEUX DECRITS DANS LE FSD)

		grand milieu (favorable,	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés (liste non exhaustive) ou mentions « donnée non disponible » ou « sans objet »	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (liste non exhaustive) ou mentions « donnée non disponible » ou « sans objet »	humaines (liste non	Origine des données/ Structures ressources
Forêts	20,43 ha soit 14% (dont 7,54 ha d'habitats patrimoniaux)	Bon	Tourbière boisée (91D0*)	Pics, lynx, etc	Coupe rase, coupe des vieilles forêts, plantation, épicéa, drainage, etc	CBNFC-ORI
Milieux rupestres	0,39 ha soit 0,3% (uniquement des habitats patrimoniaux)		Végétation des pelouses sèches (6210)	Faucon pèlerin, rapaces nocturnes, etc	Dérangement, carrières, etc	
Grottes et cavités	ld	ld		Chauves-souris, etc	Tourisme, dérangement, feu, etc	
Prairies de fauche et pâturages	81,33 ha soit 54% (dont 52,2 ha d'habitats patrimoniaux)	Moyen à mauvais	Prairies mésophiles (6520)	, etc	Intensification Enfrichement	
Haies	0,04 ha soit 0,03%	ld		Oiseaux, etc	Entretien de haies en faveur des habitats et espèces	
Rivières	0,05 ha soit 0,03%	ld		, etc	Canalisation, enrochement, extractions, etc	
Zones humides	43,72 ha soit 29% (dont 29,38 ha d'habitats patrimoniaux)	Bon à mauvais	Tourbières, mégaphorbiaies, prairies humides (6410, 6430, 7110, 7140, 7230)	, etc	Drainage, hypertrophie, résineux, enfrichement	
Plans d'eau	1,27 ha soit 0,8% (dont 0,1 ha d'habitats patrimoniaux)	Bon à mauvais	Lacs, mares (3150, 3160)	Oiseaux d'eau, etc	Comblement, aménagement, pollution, etc	
Cultures	3,35 ha soit 2%	ld		Espèces	Destruction de prairie, de haies, pollution des sols et des eaux, etc	

Zones urbanisées	0,23 ha soit 0,2%		Villages, sites industriels et friches		Destruction d'habitats de orairies et de zones humides, etc	
Infrastructures	ld	ld	ld		Description des Menaces, compartimentation, destruction directe,	
Autres informations	ld	ld		ld	Description des Menaces	



Au sein du site Natura 2000 «Lac et tourbières de Malpas, les Prés Partot et le Bief Belin », l'occupation des sols peut globalement être répartis ainsi : 86% de milieux ouverts à semi-ouverts et 14% de milieux forestiers. La répartition des habitats au sein de ces deux ensembles varie ensuite en fonction de l'exposition, du substrat et de son degré d'hydromorphie. Les activités anthropiques influencent également l'état de conservation et la variabilité des habitats sur le site.

Parmi les milieux ouverts, 90% (90 ha) présentent un intérêt communautaire dont 13% (12 ha) un intérêt communautaire prioritaire: tourbière haute active (7110*) et tourbières boisées (91D0). La surface à vocation agricole représente 94% des habitats de milieux ouverts.

Ces milieux abritent des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, protéaés dans le cadre de la Directive Habitat Faune-Flore.

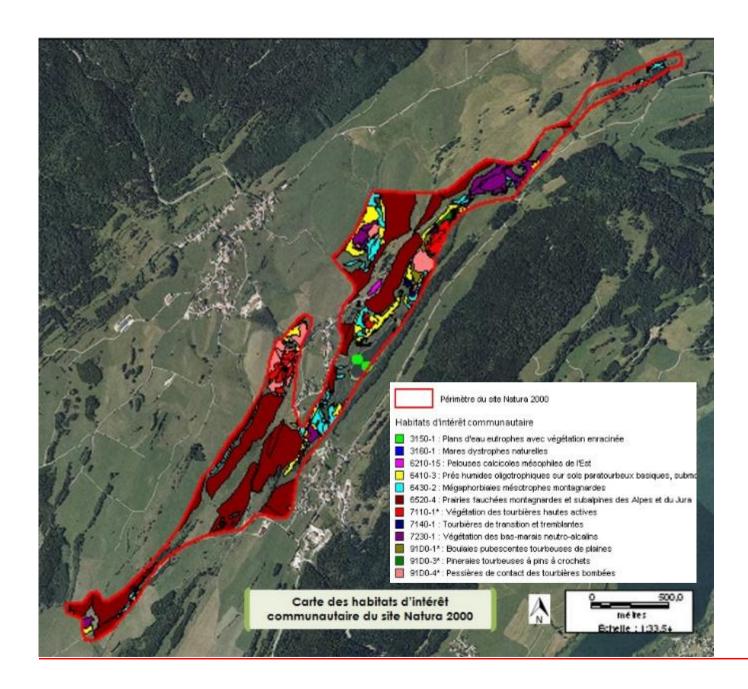
Parmi les milieux forestiers, 37% (7,5 ha) sont d'intérêt communautaire prioritaire : tourbière boisée (91D0*). La présence de 8,7 ha de forêt non déterminés est également à noter. Le reste des surfaces forestières est occupé en majorité par des forêts sur tourbe de résineux et des groupements à saules à 5 étamines et saules cendrés.

Les principales menaces relevées sur ces milieux naturels sont liées à des activités humaines présentes ou passées. L'exploitation de moins en moins extensive des surfaces peut occasionner des phénomènes d'hypertrophie et de surpâturage. A l'inverse, l'abandon total de pratiques agricoles sur ces certains secteurs occasionne des dynamiques d'enfrichement. Ces deux dynamiques contraires portent atteintes à l'état de conservation des habitats et à la préservation des espèces inféodées. De plus, certaines pratiques/actions anciennes aujourd'hui arrêtées ont toujours un impact sur les habitats et leur évolution naturelle: drainage, rectification de cours d'eau, etc. Ainsi, des travaux de réhabilitation/restauration notamment fonctionnelle seront requis pour maintenir voir améliorer l'état de conservation de ces milieux (tourbières, cours d'eau, etc.).

8.5- RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU 6 : HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Habitats	34 habitats naturels recensés (dans les surfaces cartographiées)	Directive Habitats: 12 habitats dont 4 prioritaires Hors directive habitats: - Intérêt régional fort (R): 1 - Intérêt régional (r): 4 - Intérêt local:	Directive européenne « Habitats, faune et flore » CBNFC-ORI
Espèces végétales	47 espèces à enjeux + environ 110 autres espèces	- Directive Habitats: 1 espèce en Ann. II (Hypne brillante) Hors directive habitats:	Directive européenne « Habitats, faune et flore »
* non exhaustif	inventoriées É	- Liste rouge UICN: Europe: 11 LC France: 3 EN, 1 VU, 3 NT, 1 LC Franche-Comté: 7 VU, 12 NT, 16 LC - Protection nationale: 11 espèces - Protection régionale: 8 espèces	CBNFC-ORI
Espèces animales	- Invertébrés : 14 Lépidoptères : 6	- Directive Habitats : Invertébrés : 3 espèces en Ann. II et 1 espèce en Ann. IV	Directive européenne « Habitats, faune et flore »
* pour les oiseaux, amphibiens reptiles et mammifères, les		- Amphibiens : 1 espèce en Ann.V	Directive européenne
données sont connues à	- Poissons : nc	- Directive Oiseaux :	CBNFC-ORI
l'échelle des communes et nor du périmètre du site	- Reptiles : nc - Amphibiens : 2	- 7 espèces d'oiseaux en Ann. I et 19 espèces en Ann. II	LPO-FC
	- Oiseaux: 81 dont 9 nicheurs certains et 40 nicheurs possibles ou probables (synthèse communale)	Hors directives habitats et oiseaux : - PN: 5 espèces d'invertébrés, 62 espèces d'oiseaux, 2 espèces d'amphibien et 1 espèce de mammifère - LRUE: 2 espèce d'invertébrés (1 EN, 1VU)	
	- Mammifères : 5	- LR-FR (nicheurs): 13 espèces d'oiseaux nicheurs (1 EN, 7 VU, 5 NT) - LRR: 6 espèces d'invertébrés (dont 2 EN, 4 VU, 7 NT), 15 espèces d'oiseaux	
	* non exhaustif	(2 NE, 2 CR, 4 EN, 2 VU, 5 NT), - ORGFH: 12 espèces d'invertébrés inventoriées, 21 espèces d'oiseaux, 4 espèces de mammifères.	
Champignons	NC	Liens avec les autres habitats et espèces d'intérêt communautaire	Directive européenne « Habitats, faune et flore »
Les autres espèces animales chassées	NC	Noms des espèces chassées et celles toutes soumises à des plans de chasse ées et complétées durant la mise en œuvre du DOCOB, avec le travail de suiv	SIG, arrêtés

Ces données ne sont pas exhaustives. Elles seront précisées et complétées durant la mise en œuvre du DOCOB, avec le travail de suivi, les études et les prospections réalisées.



Le site Natura 2000 « Lac et tourbières de Malpas, les Prés Partot et le Bief Belin » présente 34 habitats différents recensés dont 12 d'intérêt communautaire. Cette diversité est liée aux différences de géologie, d'hydrologie, de topographie et d'usages rencontrées sur le site. Les habitats d'intérêt communautaire couvrent 59% de la surface totale du site. Les végétations herbacées contribuent majoritairement à ce pourcentage. Les zones humides, notamment localisées autour du lac de Malpas, présentent un intérêt patrimonial exceptionnel avec l'existence de groupements végétaux relictuels en France.

Les connaissances concernant les espèces faunistiques et floristiques restent limitées cependant le site présente d'ores et déjà un intérêt majeur centré sur une petite surface (154 ha).

Avec la présence de 3 espèces inscrites en annexe II de la directive Habitat-Faune-Flore (Damier de la succise, Cuivré de la bistorte et Vertigo septentrional) et 1 en annexe IV, le cortège de lépidoptères sur le site est particulièrement remarquable. Il est également à noter que bien que le site n'est pas inscrit en ZPS, il présente un intérêt pour la conservation d'oiseaux d'intérêt communautaire avec 7 espèces en annexe I et 19 en annexe II de la directive Oiseaux. Près de 50 espèces animales inventoriées sont inscrites dans les Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats (ORGFH). Pour certaines espèces présentent sur des habitats en régression, fractionnés et/ou isolés comme les lépidoptères de tourbières et zones humides, l'enjeu sera la conservation et la restauration de ces habitats pour permettre un maintien des populations. Certains taxons peu ou pas étudiés doivent être pris en compte dans le DOCOB.

Concernant l'intérêt floristique, une seule espèce végétale est inscrite en annexe II de la directive Habitat-Faune-Flore. Cependant, 47 espèces présentent un enjeu de conservation: statuts de protection et/ou inscription en listes rouges France et/ou Franche-Comté. Plusieurs espèces représentent un fort enjeu de conservation à l'échelle nationale: Calamagrostis neglect, Carex chordorrhiza, Carex heleonastes. D'autres sont d'un intérêt fort pour la Franche-Comté: Bryum neodamense. La présence passée à la Planée de la Saxifrage Œil-de-Bouc (Saxifraga hirculus), espèce inscrite aux annexes II et IV de la Directive Habitat, est également à noter (Contejean, 1864 – PNA en faveur de la Saxifrage œil-de-bouc 2012-2016, CBNFC).

Les actions de gestion et de restauration mises en œuvre contribueront à la conservation des habitats et espèces de la directive Habitat-Faune-Flore mais également d'autres espèces inféodées aux mêmes habitats.

8.6- RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAUX 7, 8 ET 9 : HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU 7 : HABITATS NATURELS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 92/43 (CE TABLEAU NE CONCERNE QUE LES SITES EN ZSC)

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (nom d'après directive 92/43, annexe I)	n Natura 2000 de l'habitat naturel	couverte par	Structure et fonctionnalité	État de conservation à l'issu de l'inventaire :	État de conservatio n à l'échelle biogéograp hique (France) :	Origine des données / Structures ressources			
3 HABITATS D'EAUX DOUCES									
activités agricoles proches o <u>Lac de Malpas</u> : nature intéressante, avec la pro o <u>Bief Belin</u> (affluent du Dr	 Lac de Malpas: nature des eaux fortement influencée par le contexte tourbeux et acide dans lequel se situe le lac. végétation aquatique est particulièrement intéressante, avec la présence du rubanier nain et du nénuphar nain. Bief Belin (affluent du Drugeon): réservoir faunistique et pépinière du Drugeon. Qualité optimale des eaux avec une grande diversité d'invertébrés polluo-sensibles (sensibles à la pollution) et des frayères à truite. 								
Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes			Plusieurs petits secteurs autour du lac de Malpas Macrophytes enracinés d'eaux moyennement profondes. Atteintes : problématiques fonctionnelles et trophiques	Défavorable	U2/bad	CBNFC-ORI Ecotope Union Européenne Eionet			
Mares dystrophes naturelles	3160-1	< 0,1 ha 0,07%	Présence d'un secteur en bordure nord du lac de Malpas Communautés (rubanier nain et utriculaires) des eaux stagnantes peu profondes oligo-mésotrophes	Favorable	U2/bad	CBNFC-ORI Ecotope Union Européenne Eionet			
Rivières des étages planitiaires à montagnard	3260	Données indisponibles		nc	U1/inadéqu ate				
6 FORMATIONS HERBACÉES	NATUREL	LES ET SEMI-N	VATURELLES: 46,1%						
domaine agricole, ces pelouses Principales menaces : fréquento	peuvent ation humo	être des habito aine avec piéti	iès d'embuissonnement : pelouses sèches, en lien avec le relief accid its secondaires liés à la déprise et l'enfrichement. nement, déprise conduisant à l'enfrichement ou intensification						
Pelouses calcicoles mésophiles de l'Est		0,3%	2 secteurs localisés à proximité de la route au nord du « Petit Malpas Pelouse de pentes et plateaux à Gentiane printanière et Brome dressé. Grande richesse floristique (orchidées), fort intérêt régional. Atteintes : absence de pâturage	moyen	U2/bad	CBNFC-ORI Ecotope Union Européenne Eionet			
			airies humides, mégaphorbiaies d'intérêt communautaire important (ent de ces milieux, création de plans d'eau (trous à grenouilles), inte						

des plantes invasives.

Prés humides oligotrophiques sur	6410-3	8,5 ha	Habitat localisé aux Prés Partot, à la tourbière du Lac de Malpas, au	Favorable à	U2/bad	CBNFC-ORI
sols paratourbeux basiques,		5,6%	Fayeux, au Petit Malpas et le long du Bief Belin	défavorable		Ecotope
submontagnards à			Moliniaie à Trolle d'Europe des dépressions humides. Grande richesse			Union Européenne
montagnards continentaux			floristique (orchidées).			Eionet
			Atteintes : drainage et enfrichement			
Mégaphorbiaies mésotrophes	6430-2	8,5 ha	Habitat localisé aux Prés Partot, à la tourbière du Lac de Malpas, le	Favorable à	U1/inadéqu	CBNFC-ORI
montagnardes		5,6%	1 - 1 - 3 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -	défavorable	ate	Ecotope
			Prairies humides des montagnes calcaires à Aconit du Portugal et			Union Européenne
			Reine-des-prés, lisières de forêts riveraines			Eionet
			Atteintes : hypertrophie, drainage et résineux			
45 Los prairios montagnardos s	ami natu	rolles : graupar	mants harbacás auvarts travaillás par l'hamma (pâturas at fauchas) at	diffáranciás sa	lan l'hydramarn	bio du sal at la

65 - Les prairies montagnardes semi-naturelles : groupements herbacés ouverts travaillés par l'homme (pâtures et fauches) et différenciés selon l'hydromorphie du sol et le mode de gestion. Valeur écologique fluctuant avec le niveau trophique (la diversité floristique s'appauvrit avec l'augmentation de la fumure) et la présence de bosquets épars ou de haies.

Principale menace: intensification des pratiques avec évolution des prairies mésotrophes vers des stades plus eutrophes.

Prairies fauchées montagnardes 6520-4	52,2 ha	Habitat localisé sur l'ensemble du site	Moyen à	U2/bad	CBNFC-ORI
et subalpines des Alpes et du	34,6%	Prairie de fauche mésotrophique à Euphobe verruqueuse, Trisète	défavorable		Ecotope
Jura		jaunâtre ou plus eutrophisée à Alchémille des montagnes et Brome			Union Européenne
		mou			Eionet
		Atteinte : intensification			

7--- TOURBIÈRES HAUTES ET TOURBIERES BASSES : 7.4%

71- Tourbières acides à sphaignes : milieux remarquables à très fort enjeu de conservation abritant des groupements végétaux rares adaptés et espèces boréoarctiques. Rôle de réservoirs hydriques et de régulateur.

Principales menaces: enfrichement et fermeture du milieu, impacts des altérations passées (drainage, rectification de cours d'eau, extraction de tourbe, etc.).

- Tourbière de Malpas: haut-marais à partir d'un bas-marais alcalin et d'un radeau flottant qui colonise le plan d'eau. 18 espèces protégées ou rares au plan national ou régional, le site présente une grande diversité floristique. Les laîches des bourbiers et à long rhizome, les rossolis, plantes carnivores, la scheuchzérie des marais, l'andromède à feuilles de polium sont strictement inféodées aux tourbières. Une faune remarquable est associée à ces milieux: cinq espèces de papillons protégées, inféodées à la flore des tourbières, sont recensées. La vipère péliade fait partie des rares reptiles adaptés au climat des tourbières. La discrète marouette ponctuée trouve dans les marais à laîches un site de nidification approprié
- Lac de Malpas: roselière progressant rapidement vers le centre du lac de Malpas et occasionnant la régression de la surface d'eau libre accompagnée par celle de la faune piscicole Dans ce cas particulier, les radeaux flottants envahissent petit à petit le plan d'eau et convergent vers le centre. Ils sont colonisés à leur tour par les sphaignes qui forment d'abord des ilôts puis un véritable tapis. L'ensemble s'exhausse progressivement, évoluant d'un bas-marais acide vers une tourbière bombée (haut-marais acide). Enfin, l'assèchement et l'installation des ligneux marquent le stade ultime.
 Flore exceptionnelle: 8 espèces protégées au niveau national (dont la très rare laîche à long rhizome) et 1 bénéficiant d'une protection régionale.
- Les « Près Partot » : Tourbière haute acide active avec drains, fossés et exploitation de la tourbe ayant entrainé la disparition des bombements typiques du haut-marais Flore : nombreuses espèces remarquables telles que la laîche des bourbiers, les rossolis à feuilles rondes et à feuilles longues, l'andromède à feuilles de polium, la primevère farineuse, protégées sur le territoire national et deux mousses protégées en Franche-Comté. Ainsi quatre espèces de papillons sont protégées sur ce secteur. La maieure partie des prairies et marais fait l'obiet d'un pâturage par des chevaux.

Earnajeoro parne aes prames er marais rain esjer a en parerago par aes eneraexi									
Végétation des tourbières	7110-1*	4,4 ha	Habitat localisé dans les tourbières du Fayeux, du lac de Malpas et	Favorable à	U2 / bad	CBNFC-ORI			
hautes actives		2,9%	du Petit Malpas	défavorable		Ecotope			
			Végétation des tourbières acides ombrotrophiques médio-			Union Européenne			
			européennes à Sphagnetum magellanici et Trichophoretosum			Eionet			
			cespitosi /Caricetum limosae						
			Fort intérêt patrimonial avec espèces rares et/ou menacées						

			Atteintes : drainage et enfrichement					
Tourbières de transition et tremblantes	7140-1	0,9 ha 0,6%	Petits secteurs localisés dans les tourbières du Fayeux, du lac de Malpas et au Prés Partot Groupement intermédiaire des tourbières basses et hautes : acidiphiles à Sphagno fallacis - Caricetum rostratae ou acidoneutrophiles à Caricion lasiocarpae/ Drepanoclado revolventis - Caricetum chordorrhiza Fort intérêt patrimonial avec espèces rares et/ou menacées Atteintes : drainage et enfrichement	Favorable à défavorable	U2/bad		CBNFC-ORI Ecotope Union Européenne Eionet	
72 - Tourbières neutro-alcalines : bas marais alcalins avec intérêt patrimonial fort.								

Principales menaces : intensification agricole à proximité et impacts des altérations passées (drainage, rectification de cours d'eau, etc.)

- o Tourbière de Malpas : bas-marais alcalin évoluant vers un haut-marais
- o Lac de Malpas : évolution d'un bas-marais acide vers une tourbière bombée
- o Les « Près Partot » : bas-marais neutrocline (chimiquement neutre) couvrant la moitié de la superficie du site,

Végétation des bas-marais	7230-1	5,9 ha	Habitat localisé aux Davillières, aux Prés Partot et à la tourbière du	Favorable à	U2/bad	CBNFC-ORI
neutro-alcalins	, 200 1	3,9%	Fayeux Communautés médioeuropéennes et de moyennes montagnes à	défavorable	02,000	Ecotope Union Européenne
			Caricion davallianae			Eionet
			Habitat à grande valeur patrimoniale et fortement menacé en			
			France avec espèces rares et/ou menacées Atteintes : drainage et hypertrophie			

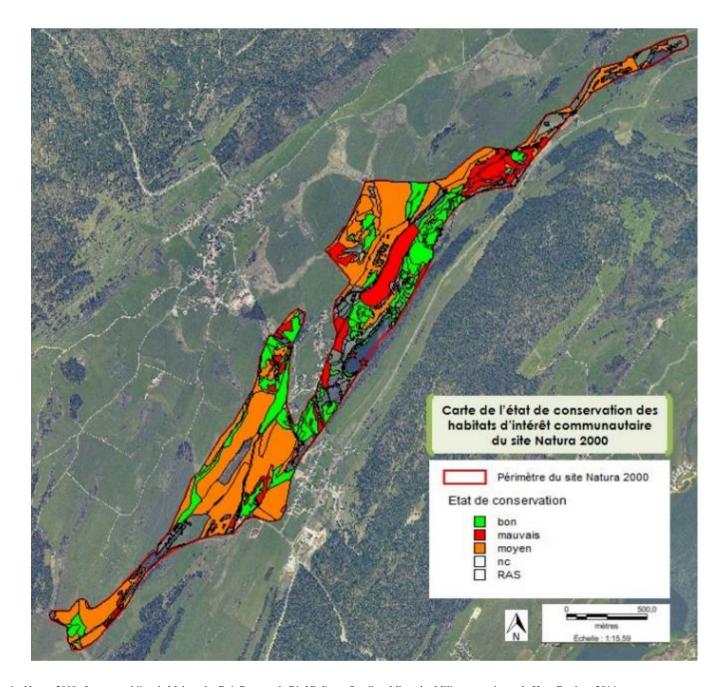
9--- FORÊTS : 5,1%

91DO - Tourbières boisées: habitats prioritaires de haute valeur patrimoniale résultant souvent de l'évolution naturelle d'une tourbière haute en lien avec l'assèchement du milieu (drainage, exploitation de tourbe, etc.)

Principales menaces : impacts des altérations passées (drainage, rectification de cours d'eau, extraction de tourbe, etc.) avec assèchement et enrésinement.

- o <u>Tourbière de Malpas</u>: assèchement du haut marais avec installation des ligneux.
- o <u>Les « Près Partot »</u>: tourbière boisée (la pinède à pins à crochets couvre environ 15% de la surface du site

Boulaies pubescentes	91D0-1*	0,9 ha	Habitat localisé à la tourbière du Fayeux	Favorable	U1/inadéqu	CBNFC-ORI
tourbeuses de plaines		0,6%	Peuplements de bouleaux pubescents rabougris sur substrat tourbeux		ate	Ecotope
			Intérêt patrimonial avec espèces rares et menacées			Union Européenne
						Eionet
Pineraies tourbeuses à pins à	91D0-3*	0,7 ha	Habitat localisé à la tourbière du Fayeux	Favorable	U1/inadéqu	CBNFC-ORI
crochets		0,5%	Peuplements arborescents sur tourbière bombée dominé par le pin à		ate	Ecotope
			crochets			Union Européenne
						Eionet
Pessières de contact des	91D0-4*	6 ha	Habitat localisé dans les tourbières du Fayeux, du Petit Malpas et aux	Favorable	U1/inadéqu	CBNFC-ORI
tourbières bombées		4%	Prés Partot		ate	Ecotope
			Peuplements d'épicéa sur tourbière bombée			Union Européenne
			Intérêt patrimonial avec espèces rares et menacées			Eionet



RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU 8 : ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (nom d'après directive 92/43 annexes II)	·	Code européen Natura 2000 de l'espèce		Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire :	État de conservation à l'échelle biogéographique : (2007)	Origine des données/ Structures ressources
Hamatocaulis vernicosus	Hypne brillante	6216	donnée non disponible	Présence connue au petit Malpas Statut : PN / LRR : NT	donnée non disponible	Inconnu	CBN-FC/ORI
Euphydryas aurinia	Damier de la Succise	1065*	20 individus (2010)	Population sur une station : Les Fayeux – tourbière de Malpas Observé sur des habitats de tourbières hautes actives et tourbières de transition (7110*, 7140). Plante hôte : Succise des prés. Statut : PN / LRR : NT / ORGFH : III	disponible	Défavorable mauvais	CBN-FC/ORI ARNLR
Lycaena helle	Cuivré de la bistorte	4038	4 individus contactés à la tourbière du Lac de Malpas (1997) Autres données indisponibles	Présence sur 2 secteurs : tourbière du lac de Malpas et Prés Partot Observé sur prés humides et mégaphorbiaies (6410, 6430) Plante hôte : Renouée bistorte (Polygonatum bistorta). Statut : PN / LRR : VU / ORGFH : I	donnée non disponible	Défavorable mauvais	CBN-FC/ORI ARNLR
Vertigo geyeri	Vertigo septentrional	1013	2 adultes contactés au nord- est du lac de Malpas (2013)	Présence sur 1 secteur : tourbière du lac de Malpas	donnée non disponible	Inconnu	CBN-FC/ORI

Signification des abréviations :

- PN: espèces protégées nationalement
- LRR : Liste Rouge Régionale :
 - EN : en danger
 - VU : vulnérable
 - NT: taxon quasi-menacé
 - LC: taxon de préoccupation mineure
- ORGFH: Orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats

Oiseaux inscrits à l'annexe I de la directive Oiseaux observés : Balbuzar pêcheur (Pandion haliaetus, A094), Bondrée apivore (Pernis apivorus A072), Busard des roseaux (Circus aeruginosus , A081), Faucon pèlerin (Falco peregrinus A103), Milan noir (Milvus migrans A073), Milan royal (Milvus milvus A074), Pic noir (Dryocopus martius A236). (Source LPO-FC).

Bien que le lynx boréal (Lynx lynx) n'ait pas été directement observé sur le site, il est très présent sur l'ensemble du secteur et fréquente/traverse probablement le site Natura 2000 (Annexe II de la directive Habitats). La présence à proximité de l'Alyte accoucheur (Alytes obstetricans), du Triton crêté (Triturus cristatus), du chat forestier (Felis silvestris), du muscardin (Muscardinus avellanarius), de la coronelle lisse (Coronella austriaca) et du lézard des souches (Lacerta agilis) est également à noter (Annexe IV de la directive Habitats). Source LPO-FC

SYNTHESE DES TROIS TABLEAUX (7, 8, 9)

Le site Natura 2000 « Lac et tourbières de Malpas, les Prés Partot et le Bief Belin » présente un grand intérêt patrimonial par la présence de nombreux habitats d'intérêt communautaire dont certains sont prioritaires au niveau européen : végétation des tourbières hautes actives et tourbières boisées. La diversité d'espèces présentant un enjeu à l'échelle européenne, nationale et régionale est liée à cette variété d'habitats.

L'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire a été évalué sur le site (cartographie phytosociologique):

- o Bon état de conservation : 20% de la surface totale du site ;
- o Etat de conservation moyen : 43% de la surface totale du site ;
- o Mauvais état de conservation: 12% de la surface totale du site.

Cet état de conservation est fortement dépendante des activités anthropiques (ou de leurs absences en cas par exemple de déprise). Les atteintes et menaces rencontrées sont de façon générale :

- o Cours d'eau : artificialisation/rectification de certains tronçons des deux ruisseaux du site et eutrophisation ;
- o Tourbières et bas-marais : drainage (16,5 ha) et enrésinement favorisant une fermeture du milieu à moyen terme, minéralisation du substrat en conséquence des drains ou d'un apport de nutriment par ruissellement ;
- o Massif forestier: plantation de résineux;
- o Pelouses et pâtures : abandon des pratiques agro-pastorales occasionnant un enfrichement (7,7 ha);
- o Ensemble des habitats : apports d'engrais provoquant un enrichissement en éléments nutritifs et un déséquilibre trophique préjudiciable à la flore et à la faune très spécialisées de ces milieux naturels.

L'état de conservation de la végétation aquatique du lac de Malpas semble relativement mauvais. Ainsi, l'étude de végétation réalisée en 2007 par le CBNFC sur 10 lacs du massif jurassien met en avant une flore subaquatique éradiquée avec disparition de plusieurs espèces d'intérêt patrimonial et typiques (notamment de Chara strigosa f. jurensis, taxon endémique des lacs jurassiens). Plusieurs causes ont été évoquées et doivent être considérées :

- o Eutrophisation et pollution, le ruisseau au sud du lac ayant recueilli les eaux usées du village pendant plusieurs années;
- o Perturbation du régime hydrique suite à la captation de ce ruisseau;
- o Diminution de la transparence du lac.

Dans le cadre de ce document d'objectif, plusieurs mesures pourront être mises en œuvre pour soutenir et/ou encourager des pratiques permettant le maintien ou l'amélioration de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt patrimonial :

- o Habitats d'intérêt communautaire ne faisant pas l'objet d'une exploitation par absence de valeur agricole ou sylvicole (bas-marais, tourbières hautes, tourbières boisées, etc.) : actions de conservation et de restauration
- o Habitats semi-naturels d'intérêt communautaire faisant l'objet d'une activité économique (agriculture, sylviculture, loisirs, etc.) : maintien d'activités ou de techniques adaptées, prises en compte des enjeux du site dans le cadre des projets d'aménagement.

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX/OBJECTIFS

9- OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX/OBJECTIFS / TABLEAUX 10, 11 ET 12 : ENJEUX ET OBJECTIFS LIES AUX HABITATS NATURELS, AUX ESPECES ET AUX ACTIVITES HUMAINES

Les objectifs présentés dans le document d'objectifs sont issus de la concertation menée au sein des groupes de travail, mis en place depuis fin 2013. Le diagnostic du site Natura 2000 a été confronté aux attentes et ressentis des usagers du territoire afin d'aboutir à des propositions d'actions adaptées.

Ces objectifs se traduisent par des mesures de gestion qui seront mises en œuvre durant la phase d'animation du site.

Cette phase de mise en œuvre du document d'objectifs sera portée par la structure animatrice désignée qui mobilisera les moyens humains et techniques nécessaires. La structure animatrice assurera :

- o le lien avec les collectivités locales, les établissements publics et l'ensemble des acteurs du site dans la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000,
- o la réalisation des actions en encourageant la démarche de contractualisation (contrats et charte) et en réalisant l'animation nécessaire auprès des acteurs locaux,
- o un travail de communication et de sensibilisation auprès des acteurs du site et du grand-public et soutiendra globalement la promotion des bonnes pratiques environnementales,
- o un rôle de veille environnementale, passant par le suivi et l'évaluation des actions du DOCOB, ainsi que des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site.

Dans le but d'assurer la démarche de développement durable portée par Natura 2000, l'animateur se devra d'inscrire les réflexions et les actions menées autour du site Natura 2000 dans une démarche globale de développement du territoire :

- o en veillant à la cohérence des objectifs du DOCOB et des actions menées avec les différents autres projets territoriaux et en s'associant aux acteurs locaux en amont des projets concernant des problématiques environnementales,
- o en cherchant à mutualiser les réflexions liées aux problématiques territoriales avec les partenaires possibles et en mettant en relation les acteurs locaux et les projets concernés dans l'optique d'une synergie,
- en prenant part aux réflexions menées sur les problématiques territoriales, relevées durant la définition des objectifs de développement durable (problématiques agricoles et de qualité de l'eau...).

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX/OBJECTIFS / tableau 10 : Enjeux / objectifs liés aux habitats naturels, AUX ESPECES et aux activités humaines

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programm es en cours
A. Protéger, restaurer et gérer les habitats humides et les espèces d'intérêt communautaire associées.	1. Préserver le caractère humide et la valeur patrimoniale des tourbières et milieux humides (prairies, marais) - adapter les pratiques en milieux humides et à proximité (amendements, chargements, etc.) - mettre en place une gestion conservatoire sur les sites à forte valeur patrimoniale - prévenir les pratiques destructives (drainage, assèchement, reboisement) - maîtriser la création des plans d'eau, adapter ou réorienter la gestion de ceux déjà existants - lutter contre la fermeture des milieux - rechercher une maîtrise foncière pour des zones non productives 2. Préserver et restaurer la fonctionnalité des cours d'eau et zones humides associées 3. Améliorer la qualité physico-chimique des eaux superficielles et souterraines et des milieux aquatiques 4. Conserver et restaurer les connexions entre les zones humides (dont ripisylves)	MAE Contrat N2000 Contrat Forestier Charte N2000 Maîtrise foncière Recommandations de gestion et sensibilisation	Habitats humides d'IC: 3150, 3160, 3260, 6410, 6430, 7110*, 7140, 7230, 91D0*	- amphibiens - oiseaux - chiroptères - lépidoptères (Damier de la succise 1065, Cuivré de la bistorte 4038) - odonates - végétaux protégés (Hypne brillante 1393) +, populations d'insectes	Agriculture Sylviculture Tourisme	SCoT, PLU, contrats de rivières, trame verte et bleue, ENS, etc
B. Protéger, restaurer et gérer les prairies	1. Conserver et améliorer les prairies naturelles d'IC et les habitats prairiaux d'espèces d'IC par une gestion adaptée - intégrer les préconisations Natura 2000 dans les CAD - encourager la gestion extensive (pâturage extensif, fauche tardive, etc.) - limiter la fertilisation et l'emploi de phytosanitaires - adapter les dates et modalités de fauche et de pâturage - sensibiliser aux impacts des pratiques sur les espèces concernées (oiseaux, insectes, chiroptères)	MAE Recommandation de gestion	Habitats prairiaux d'IC: 6210*, 6410, 6430, 6520 Habitats prairiaux d'espèces d'IC (prairies avec lisières, éléments paysagers, strate herbacée haute)	et forestiers, rapaces - chiroptères - lépidoptères + insectes	Agriculture Sylviculture	
numides et autres milieux ouverts	2. Maintenir l'ouverture des milieux - restaurer ces milieux hors contexte agricole - encourager une gestion adaptée en SAU - favoriser des regroupements fonciers - valoriser par une activité les milieux entretenus et (ré)ouverts	MAE Contrat Natura 2000	Habitats d'IC ouverts en contexte de déprise : 6210*, 6410, 6430, 6520, 7110*, 7140, 7230 et habitats d'espèces	prairiaux, pollinisateurs nombreuses espèces animales		Programmes de regroupeme nt foncier : - CG25 - CRPF

	3. Maintenir, restaurer et entretenir les éléments paysagers et corridors écologiques - conserver/recréer les linéaires et éléments ponctuels en secteur agricole - développer des activités valorisant ces milieux (économiques et culturelles) - sensibiliser le public à ces problématiques	MAE Contrat N2000 Charte N2000 EBC / PLU Réglementation des boisements	Habitats d'espèces d'IC : haies, bosquets, lisières			- Trame verte et bleue
C. Maintenir et rétablir	Lutter contre les espèces invasives, favoriser les essences autochtones et leur diversité	Contrat N2000 Recommandations de gestion et sensibilisation	Ensemble des habitats d'IC	Ensemble des espèces d'IC	Urbanisation, Loisirs	SCOT, PLU
L. Maintenir et retablir la naturalité et l'état de conservation des milieux (anthropisés)	Mettre en place des pratiques de gestion différenciée des espaces et des infrastructures (notamment routières et ferroviaires) adapter les dates d'intervention et les travaux à la sensibilité des sols limiter l'emploi de traitements phytosanitaires (hors risques sanitaires majeurs) élaborer un schéma de fauche extensive des bords d'infrastructures linéaires avec les services concernés (DDE, CG, collectivités territoriales, SNCF, etc.)	Recommandations de gestion et sensibilisation	Ensemble des habitats d'IC	Ensemble des espèces d'IC	Urbanisation, Loisirs Agriculture	SCOT, PLU, programme de gestion des voiries
D. Gérer durablement les habitats forestiers du site	1. Préserver et restaurer les habitats forestiers d'IC et les habitats d'espèces d'IC - inciter les gestionnaires à intégrer les préconisations du DOCOB Natura 2000 dans les plans d'aménagement forestiers, les contrats territoriaix forestiers, les schémas de desserte et la réglementation des boisements - veiller à l'adéquation des peuplements aux stations et conserver leur naturalité - diversifier les essences, privilégier des essences autochtones et encourager l'irrégularisation des peuplements - favoriser la régénération naturelle - favoriser la mise en place de réserves biologiques - préserver des arbres morts ou sénescents et mettre en place des ilots de senescence - maintenir et gérer les lisères forestières - limiter l'usage de produits phytosanitaires	Contrat Forestier Contrat N2000 Charte N2000 Recommandations de gestion, sensibilisation animation	Habitats forestiers 91D0*	- oiseaux forestiers - chiroptères - amphibiens - lynx + mammifères, insectes forestiers	Sylviculture Loisirs	- Plans simples de gestion - Plans d'aménage ments forestiers
- - - -	2. Privilégier une sylviculture adaptée aux sensibilités du site - encourager l'utilisation de techniques limitant le tassement des sols - prendre en compte les milieux sensibles et privilégier des techniques adaptées - répondre à la problématique d'accessibilité et de franchissement des cours d'eau - réaliser les travaux hors périodes sensibles pour la faune et la faune (périodes de nidification de l'avifaune notamment) - sensibiliser les acteurs aux différents enjeux de conservation en milieu forestier	Contrat Forestier Contrat N2000 Charte N2000	Habitats forestiers et d'éboulis d'IC: 8120-5, 8130-2, 8160-3, 9130, 9180, 91D0*, 91E0* Habitats forestiers d'espèces d'IC	- oiseaux forestiers - chiroptères - amphibiens - lynx + mammifères, insectes forestiers	Sylviculture	- Plans simples de gestion - Plans d'aménage ments forestiers

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX/OBJECTIFS / tableau 11 : Enjeux / objectifs TRANSVERSAUX

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés		Espèces d'intérêt	Activités humaines concernées	Financement
E. Mettre en place un travail de veille environnementale et réaliser le suivi scientifique du site	 Améliorer la connaissance relative aux milieux naturels et espèces, ainsi qu'aux activités humaines du territoire Assurer le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire Evaluer l'impact des mesures engagées sur la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire 	Contrat N2000 Animation	Ensemble des habitats d'IC	Ensemble des espèces d'IC	Ensemble des activités	
F. Activités de loisirs et ouverture au public	1. Concilier les pratiques de loisirs et de tourisme et le respect des milieux - favoriser la concertation et le partenariat entre tous les usages du site - apporter un appui technique aux porteurs de projets -gérer la fréquentation avec une signalétique cohérente et adaptée, des zones de stationnement indiquée 2. Développement l'éducation à l'environnement -mettre en place des partenariats entre les structures éducatives, les professionnels de l'animation, les associations locales et les gestionnaires	Recommandations de gestion, sensibilisation Animation	Ensemble des habitats d'IC	Ensemble des espèces d'IC	Ensemble des activités	
G. Communiquer, sensibiliser autour du projet et répondre à la demande d'information des usagers	1. Développer une communication relative aux enjeux et actions portés par le docob auprès des différents acteurs locaux (propriétaires, élus, forestiers, exploitants, grand public) - éditer un bulletin d'information, des plaquettes - diffuser et rendre opérationnelles les données relatives à N2000 - faire connaître les zones sensibles 2. Informer et sensibiliser le grand public aux problématiques environnementales - favoriser l'accès aux outils et aux connaissances relatives au domaine de la protection de l'environnement - prendre part à la réflexion sur les grandes problématiques du territoire et promouvoir	Recommandations de gestion, sensibilisation Animation	Ensemble des habitats d'IC	Ensemble des espèces d'IC	Ensemble des activités	
H. Appuyer la mise en œuvre du document d'objectifs	les bonnes pratiques 1. Assurer la pérennisation des objectifs par la mise en place de moyens humains (animateur) 2. Coordonner et suivre les objectifs du Docob (contrats, charte) 3. Fournir aux collectivités, professionnels et usagers du site le soutien technique relatif aux projets liés à la mise en oeuvre de N2000 - identifier et suivre les projets soumis à études d'incidence - accompagner les projets à vocation environnementale : ENS, PNR, APB - soutenir la création de regroupements fonciers ou démarches pouvant aider à la gestion des milieux naturels - définir et proposer des outils pour la protection des habitats et espèces 4. Favoriser la création et la gestion de zones de protection et de gestion en accord avec les acteurs locaux - répondre aux éventuels projets d'extension du site N2000 - Limites de l'APB cohérentes 5. Evaluer la mise en œuvre des objectifs du DOCOB	Animation	Ensemble des habitats d'IC	Ensemble des espèces d'IC	Ensemble des activités	

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE: ENJEUX/OBJECTIFS / tableau 12: RECAPITULATIF DES objectifs DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Entité de gestion	Obj	ectifs de développement durable	Niveau de		Туре	Type d'objectifs Entretenir Restaurer Communic X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X			
			priorité	Protéger	Entretenir	Restaurer	Communiquer		
Zones humides et cours d'eau		Protéger, restaurer et gérer les habitats humides et les espèces d'intérêt communautaire associées.	***	Х	X	Х	Х		
Milieux ouverts	В	Protéger, restaurer et gérer les prairies humides et autres milieux ouverts	***	Х	Х	Х	Х		
Willieux Goveris	С	Maintenir et rétablir la naturalité et l'état de conservation des milieux	**	Х	Х		X		
Milieux forestiers	D	Gérer durablement les habitats forestiers du site	*	X	X		Х		
	Е	Mettre en place un travail de veille environnementale et réaliser le suivi scientifique du site	***				Х		
<i>Objectifs</i>	F	Activités de loisirs et ouverture au public	**	Х			X		
transversaux	G	Communiquer, sensibiliser autour du projet et répondre à la demande d'information des usagers	**	Х			Х		
	Н	Appuyer la mise en œuvre du document d'objectifs	***	X	X	Х	Х		

** : niveau de priorité élevé, : niveau de priorité moyen, : niveau de priorité faible

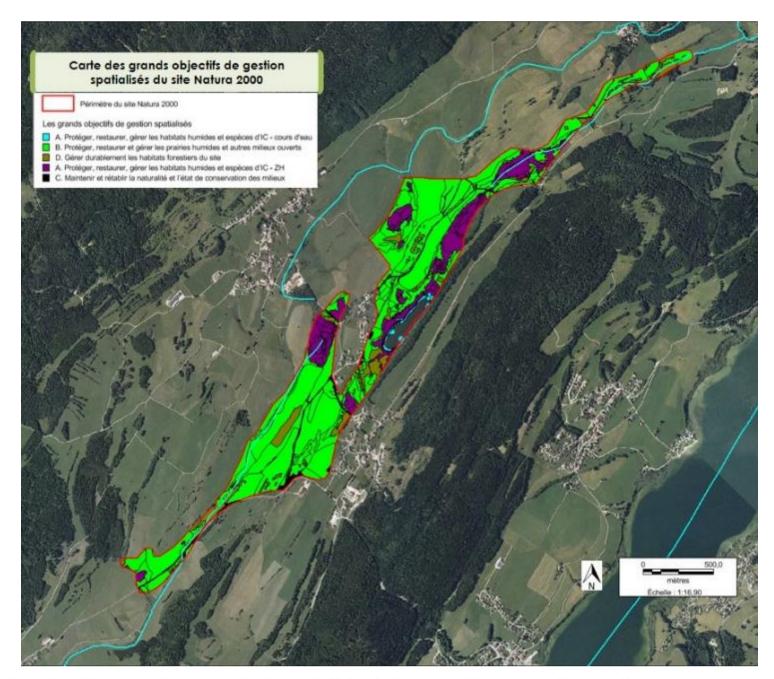
SYNTHESE DES TROIS TABLEAUX (10, 11, 12)

Les principaux objectifs de conservation sur le site portent sur les milieux aquatiques et humides du site et les espèces qu'ils hébergent :

- Préserver les biotopes en régression que sont les tourbières. Ce sont des réservoirs de biodiversité qui assurent également des fonctions de régulation hydrique et d'épuration des eaux de surface.
- Maintien ou restauration du fonctionnement hydrique du site : absence d'opération de drainage, de mise en eau ou de boisement des tourbières.

Le maintien et la mise en place de pratiques agricoles extensives sur le site permettent également de maintenir l'ouverture des milieux.

Les actions de communication et de sensibilisation auprès des acteurs du site et du grand public seront nécessaires pour les intégrer à la prise en compte des enjeux environnementaux du site Natura 2000 et atteindre les objectifs du DOCOB. Elles accompagneront également les actions relatives à la maitrise de la fréquentation humaine.



PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION / TABLEAU 13 : MESURES

Intitulé de la mesure	Niveau de priorité de la mesure	opérati onnel concer	Nature de la mesure	Description de la mesure (peut renvoyer à un cahier des charges précis en annexes)	•	Maître d'œuvre potentiel	ncier –	Surface concernée (ha)	prévisio	Plan de financement potentiel
ZONES HUMIDES ET					::					
A1. Préservation du caractère humide et la valeur patrimoniale des tourbières et milieux humides				Principaux habitats et espèces concernés: Habitats tourbeux et humides (3150, 3160, 3260, 6410, 6430, 7110*, 7140, 7230, 91D0*) et espèces associées Description: Suppression ou limitation de l'effet de drains, création ou restauration de gouilles pour maintenir le gradient d'humidité et limiter le boisement Décapage et étrépage	Structure portouse	Entreprise privée	A partir de 2014	36 ha a'habitats potentiellemen t concernés	A définir	UE/FR/région Agence de l'eau Structure porteuse LIFE
A2. Préservation et restauration de la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides associées	***	A-2, A-4	Contrat N2000	Principaux habitats et espèces concernés: Habitats tourbeux et humides (3150, 3160, 3260, 6410, 6430, 7110*, 7140, 7230, 91D0*) Description: Etudes du fonctionnement hydrologique Reméandrement des cours d'eau du site	Structure porteuse		A partir de 2014	Linéaire non défini	A définir	UE/FR/région Agence de l'eau Structure porteuse LIFE
A3. Proscription de l'utilisation de produits phytosanitaires, amendements ou autres substances dangereuses à proximité des cours et zones humides	***	A-3	Charte N2000 Animation	Principaux habitats et espèces concernés: Habitats tourbeux et humides (3150, 3160, 3260, 6410, 6430, 7110*, 7140, 7230, 91D0*) Description : Mise en place d'un APPB		Structure porteuse	A partir de 2014		A définir	Mesure non rémunérée
A4. Gestion, restauration e entretien des mares et plans d'eau	**	A-1, A-2, A-4	MAE Contrat forestie Contrat N2000	Principaux habitats et espèces concernées: Tourbières de transition et tremblants (7140-1), odonates et amphibiens remarquables Description: Création et entretien de micro-zones d'eau libre au sein des tourbières	porteuse	Entreprise privée	A partir de 2014	Non défini	A définir	UE/FR/région Agence de l'eau Structure porteuse
A5 : Recherche d'une maîtrise foncière pour des zones non productives	*	A, B, D	Animation	Principaux habitats et espèces concernés: Habitats tourbeux et humides (3150, 3160, 3260, 6410, 6430, 7110*, 7140, 7230, 91D0*)	Structure porteuse	Structure porteuse, commune	A partir de 2014		A définir	UE/FR/région Agence de l'eau Structure porteuse
A6 : Restauration de la station de Saxifrage Œil de Bouc	*	Αl	Contrat N2000 Animation	Description : Recherche de l'espèce dans la station Mesures conservatoires ex-situ Réintroduction selon les résultats de l'étude d'opportunité	Structure animatrice du PNA Structure porteuse	Structure animatrice du PNA Structure porteuse	A partir de 2014		A définir	UE/FR/régon PNA

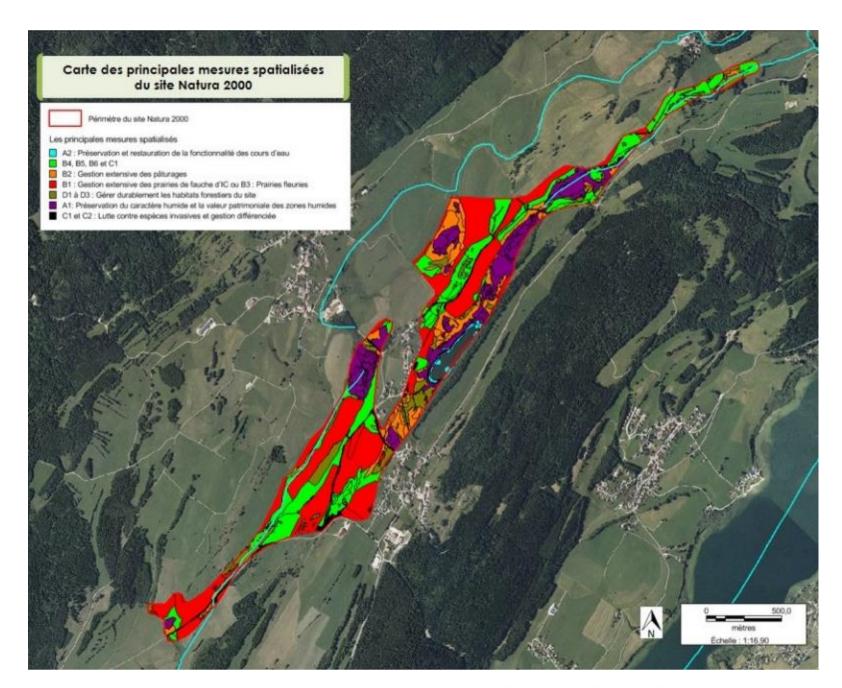
						Prestataires				
MILIEUX OUVERTS I	HUMID	ES OU	SECS					<u> </u>		
B - Protéger, restaurer	et gére	er les pr	airies humide	s et milieux ouverts secs						
B1 : Gestion extensive des prairies de fauche d'intérêt communautaire	***	B-1, B-3	Mesures agroenvironne mentales	Principaux habitats et espèces concernés: Prairies de fauche montagnardes (6520-4) Engagements: Limitation de la fertilisation, combinée à un retard de fauche Recommandations: Conserver les éléments isolés du paysage (arbres et bosquets), ne pas drainer, ne rien déverser ou déposer dans les dolines	Exploitants agricoles, bailleurs agricoles, propriétaires des droits réels du terrain	Exploitants agricoles	N à N+5ans à partir de 2015	52,2 ha potentiellemen t concernés	A définir	UE/FR/Région
B2 : Gestion extensive des pâturages	***	B-1, B-3	Mesures agroenvironne mentales	Principaux habitats et espèces concernés: Prairies humides (6410, 6430), Damier de la Succise (1065), Cuivré de la bistorte (4038) Engagements: Ajustement de la pression de pâturage, limitation ou arrêt de fertilisation Recommandations: Conserver les éléments isolés du paysage (arbres et bosquets), ne pas drainer, ne rien déverser ou déposer dans les dolines	Exploitants agricoles, bailleurs agricoles, propriétaires des droits réels du terrain	Exploitants agricoles	N à N+5ans à partir de 2015	potentiellemen	A définir	UE/FR/Région
B3 : Gestion prairiale respectueuse de la richesse floristique : « prairies fleuries »	**	B-1, B-2, B-3	Mesures agroenvironne mentales	Principaux habitats et espèces concernés: Prairies de fauche 6520, lépidoptères, chiroptères, oiseaux prairiaux + végétaux, insectes prairiaux, pollinisateurs Description: Obligation de résultat au terme de la mesure : qualité écologique des prairies avec la présence dans la parcelle d'au moins 4 plantes, dans une liste de plantes indicatrices établie par l'opérateur	Exploitants agricoles, bailleurs agricoles, propriétaires des droits réels du terrain	Exploitants	N+5ans à partir	52 ha d'habitat 6520 potentiellemen t concernés	A définir	UE/FR/Région
naturels ouverts à forte valeur patrimoniale	***	B-2, B-3	Mesures agroenvironne mentales Contrat N2000	Principaux habitats et espèces concernés: Pelouses, prairies humides (6210; 6410, 6430, 6520), habitats tourbeux (7110*; 7140, 7230), lépidoptères, chiroptères, oiseaux prairiaux, + nombreux végétaux et insectes protégés et/ou remarquables Description: Réouverture de milieu embroussaillé par une action mécanique suivie par un entretien mécanique de l'ouverture pour les milieux à forte valeur patrimoniale étant les moins accessibles aux activités agro-pastorales ou par la (re-)mise en place d'une activité agro-pastorale conservatoire Maintien de l'ouverture de milieux prairiaux dans des contextes délicats (pente, isolement, etc.), en contexte de déprise. Mobilisation d'outils fonciers: Associations Foncières Pastorales, troupeaux itinérants	droits réels du terrain s	Exploitants agricoles	A partir de 2015	81 ha potentiellemen t concernés	A définir	UE/FR/Région
B5 : Préservation / restauration des éléments paysagers et corridors	**	B-4	Mesures agroenvironne mentales	Principaux habitats et espèces concernés: habitats d'espèces d'intérêt communautaire (réseaux de haies, bosquets, arbres isolés, linéaires boisés et lisières stratifiées) ;	Exploitants agricoles, bailleurs agricoles,	Exploitants agricoles	A partir de 2015	Non défini	A définir	UE/FR/Région

écologiques					propriétaires des droits réels du terrain					
B6 : Mise en défens, protection d'un habitat ou d'un élément naturel à haute valeur patrimoniale	**	А, В	Mesures agroenvironne mentales Contrat forestier Contrat N2000		Propriétaires des droits réels du terrain, collectivités, communes, gestionnaire pour le compte du propriétaire, structure porteuse	Structure porteuse, exploitants agricoles, entreprises spécialisées, collectivité	A partir de 2015	Non défini	A définir	UE/FR/Région
C - Maintenir et rétabl	ir la na	turalité (et l'état de co	onservation des milieux						
C1. Lutte contre l'installation et la dispersion des espèces invasives	***			Description : Intervention sur les stations localisées pour limiter ou éradiquer le développement des invasives avec des techniques adaptées.	Structure porteuse		A partir de 2014	Non défini	A définir	UE/FR/Région
C2. Mise en place des pratiques de gestion extensive et différenciée des espaces anthropisés et des infrastructures	**	C-2	Contrat N2000	Description : Sensibilisation et formation des professionnels à la gestion différenciée/extensive des espaces urbanisés et les abords d'infrastructures linéaires (routes, voies ferrées, etc.)	Structure porteuse		A partir de 2014	Non défini	A définir	UE/FR/Région
MILIEUX FORESTIER D. Gérer durablement		oitats fo	restiers du site							
D1 : Maintien d'îlots ou	***		Contrat forestier	Principaux habitats concernés: Habitats forestiers d'intérêt communautaire + avifaune, chiroptères et entomofaune Description: Maintien pendant 30 ans d'arbres sénescents, vivants au moment du contrat, avec houppier de forte dimension. Pas plus de 12 arbres/ha. Se reporter au cahier des charges	Propriétaires et titulaires des droits réels du terrain, collectivités	ONF, ETF, collectivités	A partir de 2015 Engage ment sur 30 ans	8 ha potentiellemen t concernés	A définir	UE/FR/Région
D2 : Recherche de l'adéquation entre les objectifs du DOCOB et les documents de gestion forestière	**	D-1, D-2	Mission de l'animateur	Principaux habitats concernés: Habitats forestiers d'intérêt communautaire Description: Mise en place d'un partenariat avec les acteurs locaux, animation de réunions d'information auprès des professionnels et propriétaires fonciers, appui à l'émergence des contrats et de la charte Natura 2000 du site, suivi des actions	Structure animatrice	Structure animatrice, communes, propriétaires fonciers, ONF	A partir de 2014	Non défini	A définir	UE/FR/Région
D3: Adaptation des travaux forestiers et de la réalisation des dessertes à la fragilité des milieux (compactage du sol, sensibilité des cycles biologiques, fragilité des forêts de pente)	***	D-2	Contrat forestier Contrat N2000	Principaux habitats concernés : Potentiellement, tous les habitats forestiers et péri-forestiers d'intérêt communautaire du site + espèces d'intérêt communautaire sensibles	réels du terrain,		A partir de 2015	Non défini	A définir	UE/FR/Région

				d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes et des aménagements liés aux dessertes (places de dépôts,						
				franchissement de cours d'eau, etc.)						
OBJECTIFS TRANSV	ERSA	JX								
E. Mettre en place un	travail	de veill	e environnem	entale et réaliser le suivi scientifique du site						
E1 : Amélioration des connaissances scientifiques du site, et celles relatives aux activités humaines du territoire	***	E-1	Inventaires et suivis Mission de I'animateur	Réalisation des études et inventaires nécessaires pour affiner le diagnostic, les connaissances du site et définir les zones à enjeux Engagement de l'inventaire des chiroptères, des amphibiens, des reptiles et de la mycologie Réalisation de la cartographie des habitats des cours d'eau et de l'état de conservation Etude d'opportunité autour de la Saxifrage Œil de Bouc Développement des connaissances sur le fonctionnement hydro-géologique, la physico-chimie et l'hydrobiologie des cours d'eau et plans d'eau du site lnventaire des activités agricoles du site et des surfaces agricoles en déprise	Structure porteuse	Structure porteuse, prestataires	A partir de 2014	Non défini	A définir	UE/FR/Région
E2 : Mise en place de suivis des habitats et espèces d'intérêt communautaire	***	E-2	Suivis Mission de l'animateur	Suivi de l'Hypne brillante (1393), du Damier de la Succise (1065), du Cuivré de la Bistorte (4038) Suivi des espèces protégées au niveau national Suivi physico-chimique et hydrobiologique avant et après travaux	Structure porteuse	Structure porteuse, prestataires	A partir de 2014	Non défini	A définir	UE/FR/Région
E3 : Suivi et évaluation de l'impact des actions menées dans le cadre du DOCOB	**	E-3	Suivis Mission de l'animateur	Définition des indicateurs permettant d'évaluer annuellement chacune des actions menées et l'impact des mesures : suivi de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, suivi de la réalisation des actions, suivi d'espèces indicatrices (syrphes).	Structure porteuse	Structure porteuse, prestataires	A partir de 2014	Non défini	A définir	UE/FR/Région
F. Activités de loisirs e	t ouver	ture au	public							
partenariat entre tous les usages du site	**	F-1, F-2	Mission de l'animateur	Mise en place un partenariat entre les usagers du site Réalisation de réunions, groupes de travail thématiques pour permettre l'information, les échanges et la concertation.	Structure porteuse	Structure porteuse	A partir de 2014	Non défini	A définir	UE/FR/Région
F2 : Apport d'un appui technique aux porteurs de projets	**	F-1	Mission de l'animateur	Apport d'un appui technique pour permettre la prise en compte des enjeux du site Natura 2000 dans les projets touristiques	Structure porteuse	Structure porteuse	A partir de 2014	Non défini	A définir	UE/FR/Région
F3 : Gestion de la fréquentation	**	F-1	Mission de l'animateur Contrat Natura 2000	Accompagnement du développement touristique en maîtrisant la fréquentation et son impact sur le territoire : signalétique cohérente et adaptée, zones de stationnement indiquées, panneaux de sensibilisation, écocompteurs Accompagnement du développement des animations/manifestations touristiques Encadrement des visites naturalistes Interventions pédagogiques, de sensibilisation, surveillance	Structure porteuse	Structure porteuse, prestataires	A partir de 2014	Non défini	A définir	UE/FR/Région

				et information locale (médias locaux)						
G. Communiquer, sen	sibilise	r autour	du projet et	répondre à la demande d'information des usage	ers					
G1 : Création d'un programme de communication et de sensibilisation à destination des différents usagers du site	***	G-1	Mission de l'animateur	Mettre en place plusieurs outils de communication : - une lettre d'information du site : présentation de l'état d'avancement de la mise en œuvre du DOCOB, la biodiversité du site et les recommandations de bonne gestion - publication, brochures thématiques et conférences pour promouvoir les bonnes pratiques - site internet - communication dans les médias locaux et régionaux - sorties de terrain pour présenter les actions menées - réunions d'échanges et de retours d'expérience sur les pratiques, les contrats, les résultats entre adhérents aux contrats et à la charte.	Structure porteuse, prestataires	Structure porteuse	A partir de 2014	Non défini	A définir	UE/FR/Région
G2 : Veille à l'adéquation des actions menées avec les démarches territoriales et projets locaux	**	G-2	Mission de l'animateur	Identification des projets territoriaux / locaux partenaires potentiels, Présentation de la démarche et les objectifs de Natura 2000 aux porteurs de projets concernés sur le territoire, Participation aux comités de pilotages, réunions, animations et veuille à la prise en compte des objectifs de Natura 2000	s	Structure porteuse	A partir de 2014	Non défini	A définir	UE/FR/Région
H. Appuyer la mise er	œuvre	e du do	cument d'obj	ectifs						
H1 : Animation auprès des acteurs locaux pour promouvoir les outils du document d'objectifs	***	H-1, H-2, H-5	Mission de l'animateur	Réalisation des actions du DOCOB et appui à la prise en compte des objectifs de protection des milieux naturels et des espèces dans les projets de développement (économique et social) du territoire. Mise en place d'un partenariat avec l'ensemble des acteurs du site. Animation de réunions d'information auprès des professionnels, acteurs, et usagers concernés sur le site, dans le but de clarifier la démarche et de présenter les outils mis en place dans le cadre de Natura 2000, Appui à l'émergence des contrats et de la charte Natura 2000 du site. Mise en œuvre du suivi des actions et d'une mission de conseil, Animation des comités de pilotage annuels et réalisation des bilans de la mise en œuvre du DOCOB.	Structure porteuse	Structure porteuse	A partir de 2014	Non défini	A définir	UE/FR/Région
H2 : Définition des secteurs à enjeux et promotion des outils pour leur protection	**	H-3, H-4	Mission de l'animateur	Définition des zones à enjeux du site, des risques liés aux activités afin de cibler précisément les actions à mener et les actions de sensibilisation Mettre à disposition les connaissances (juridiques, techniques) liées au domaine de la protection de l'environnement. Formation et information des acteurs locaux sur la législation	Structure porteuse	Structure porteuse	A partir de 2014	Non défini	A définir	UE/FR/Région

				existante, promotion des outils (contractuels, réglementaires) disponibles pour la protection ou la mise en défens de sites à enjeux (via N2000 et autres). Recherche de la maîtrise foncière des secteurs à enjeux. Etude d'opportunité à la création de zones de protection réglementaires (APPB, réserve, etc.)						
H3: Identification et suivi des projets soumis à étude d'incidence, soutien aux collectivités et professionnels concernés	**	H-3	Mission de l'animateur	Mise en place d'une veille Renseigner, informer et sensibiliser au fonctionnement de la démarche les groupes d'acteurs ou structures concernées par des projets susceptibles d'être soumis à étude d'incidence au titre de Natura 2000. Suivi de la réalisation et des conclusions des études, réaliser un référencement des projets et aboutissements.	Structure porteuse	Structure porteuse	A partir de 2014	Non défini	A définir	UE/FR/Région
H4 : Prise en compte des possibilités ou opportunités d'extensions du site	***	H-4	Mission de l'animateur	Mise en œuvre d'une démarche de sensibilisation des élus locaux, propriétaires et usagers sur les secteurs à forts enjeux, dans le territoire périphérique du site Réalisation d'une éventuelle extension du site afin d'aboutir à un périmètre cohérent face aux enjeux prioritaires de restauration/préservation de la qualité de l'eau et de la biodiversité Réflexion sur l'opportunité d'une fusion du site avec les sites Natura 2000 limitrophes et son inscription à la directive Oiseaux.	Structure porteuse	Structure porteuse	A partir de 2014	Non défini	A définir	UE/FR/Région



SYNTHESE

Les mesures de gestion et de restauration retenues dans le document d'objectifs du site Natura 2000 sont organisées sont de 2 types :

- Les mesures spatialisées liées à différents types d'habitats. Elles permettent la mise en œuvre d'opérations de protection, de restauration et de gestion d'habitats naturels, d'habitats d'espèces et d'espèces d'intérêt communautaire. Ces 17 mesures (A à D) seront mises en œuvre grâce aux différentes mesures présentées ci-après et grâce au travail d'animation.
- Les mesures transversales relevant d'opérations d'animation, de coordination, de suivi, d'information, de sensibilisation et d'évaluation. Ces 12 mesures (E à H) seront mises en œuvre grâce à une convention financière annuelle liant l'Etat et la structure animatrice du site Natura 2000.

Basés sur les directives européennes « Habitats-Faune-Flore », « Oiseaux » et « Evaluation d'incidences », les outils permettant une mise en œuvre des mesures sont les suivants :

- Les **contrats**, signés avec l'Etat, s'adressent aux titulaires et ayant droit des parcelles incluses dans le périmètre du site Natura 2000. Sur la base d'une démarche volontaire, le signataire s'engage à respecter un ensemble d'engagements, définis dans les cahiers des charges des mesures proposées dans le DOCOB. Les engagements visent à mettre en place des actions en faveur de la conservation et/ou de la restauration des habitats ou espèces d'intérêt communautaire. Le respect de ces engagements donne lieu au versement d'une contrepartie financière, visant à compenser un manque à gagner sur une production ou indemniser des actions ou aménagements spécifiques. Le financement de ces mesures fait appel à des fonds de l'Union Européenne et de l'Etat. Il existe 3 catégories de contrats selon l'utilisation des sols :
 - o Les **Mesures Agro-Environnementales** sont des contrats agricoles destinés aux exploitants agricoles, pour des parcelles comprises en SAU, sous réserve de l'éligibilité de la parcelle à la mesure du DOCOB choisie. Les MAE seront misent en place dans le cadre d'un « projet agro-environnemental » élaboré par l'opérateur du site et validé par une Commission Régionale Agro-Environnementale.
 - o Les **contrats forestiers** concernent les parcelles relevant du régime forestier incluses dans le périmètre du site Natura 2000 (sous réserve de leur éligibilité à une mesure) et s'adressent aux titulaires et ayant droit des parcelles (communes ou privés).
 - o Les **contrats Natura 2000** concernent les parcelles incluses dans le périmètre du site Natura 2000 dites « ni agricoles, ni forestières » et s'adressent aux titulaires et ayant droit des parcelles, n'ayant toutefois pas le statut d'exploitant agricole (cotisation MSA).

La charte Natura 2000 :

Cette charte permet à ses signataires de marquer leur engagement en faveur de Natura 2000 par une gestion compatible avec les objectifs du DOCOB. Basée sur une démarche volontaire du propriétaire, le propriétaire s'engage sur une liste de préconisations à l'échelle parcellaire. Aucun versement de rémunération n'est prévu cependant l'adhésion à la charte du site permet l'octroi d'avantages fiscaux (accès à certaines aides publiques ; exonération de la part communale et intercommunale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties...).

• Les évaluations d'incidence :

Ce dispositif est issu de la transposition en droit français de la directive européenne « habitats faune et flore » (articles L414-4 et R414-19 du code de l'Environnement). Il rend obligatoire l'évaluation des incidences des programmes, projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements ainsi que les manifestations ou interventions susceptibles d'affecter de façon notable les sites N2000. Les études d'incidence concernent en premier lieu des projets déjà soumis à un régime d'autorisation administrative ou faisant l'objet d'une étude, d'une notice d'impact ou d'un document d'incidence « loi sur l'eau » (...). Elles peuvent également concerner certains projets dont la liste est arrêtée par le préfet en concertation avec les intérêts représentés au sein des comités de pilotage des sites. Les travaux, ouvrages ou aménagements prévus par les contrats Natura 2000 sont dispensés de la procédure d'évaluation. Les projets situés dans le périmètre du site N2000 sont concernés en premier lieu. Des projets situés à l'extérieur peuvent l'être aussi si un impact potentiel notable sur la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire est estimé. L'évaluation des incidences est à la charge du maître d'ouvrage, elle a pour objectif d'identifier les projets portant potentiellement atteinte aux habitats et/ou espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000, d'orienter préventivement ces projets vers ceux minorant ou supprimant les impacts, à défaut de proposer des mesures alternatives visant à réduire ou supprimer ces atteintes et dans le cas où ces dernières ne seraient pas envisageables, de proposer des mesures permettant de compenser la perte de biodiversité.

PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION / CHARTE NATURA 2000 DU SITE

Introduite par la loi relative au Développement des Territoires Ruraux n°2005-157, la charte Natura 2000 est un élément constitutif de chaque Document d'Objectifs. Elle est élaborée et approuvée dans les mêmes conditions que les autres éléments de ce dernier. Elle permet à ses signataires de marquer leur engagement en faveur de Natura 2000 sans pour autant signer un contrat Natura 2000 par une gestion compatible avec les objectifs du DOCOB. Elle n'implique pas le versement d'une rémunération, mais les encourage à souscrire ces engagements par l'octroi des avantages fiscaux (accès à certaines aides publiques ; exonération de la part communale et intercommunale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, exonération d'une partie des droits de succession à titre gratuit pour certaines successions et donation, déduction du revenu imposable des charges de propriétés rurales, garantie de gestion durable des forêts,...).

L'adhésion à la charte Natura 2000 du site est basée sur une démarche volontaire. Elle s'adresse à tous les propriétaires, bailleurs, exploitants ou titulaires des droits réels, quels que soient leurs statuts (communes, agriculteurs, propriétaires forestiers, privés...). Le propriétaire bailleur engagé dans la charte peut imposer cet engagement au preneur via la modification des baux ruraux. Les signataires de la charte Natura 2000 seront tenus d'informer les mandataires des engagements auxquels ils souscrivent et modifier les mandats, afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte Natura 2000.

L'engagement est pris à l'échelle de la parcelle cadastrale, seules les parcelles situées dans le périmètre du site Natura 2000 sont éligibles. L'adhésion à la charte Natura 2000 n'empêche pas la signature d'un contrat Natura 2000 sur une même parcelle. La durée d'engagement à la charte est fixée pour une durée de 5 ans ou 10 ans renouvelables.

Dans le cas où le bénéficiaire constaterait une « malveillance » indépendante de sa volonté sur des terrains engagés dans la charte, il est tenu d'en avertir les services de l'Etat (DDEA) qui procéderont à un constat.

La charte Natura 2000 répond en priorité aux enjeux définis dans le Docob. Elle comporte un ensemble d'engagements formulés par type de milieu naturel (milieux forestiers, milieux ouverts, milieux humides, milieux rocheux) et/ou par activité (pratiques agricoles, pratiques sylvicoles ou encore activités de sports et de loisirs, etc...). Ces engagements doivent pouvoir être contrôlés.

Adhérer à la charte Natura 2000 revient à s'engager à respecter, sur la (les) parcelle(s) engagée(s), la liste des engagements définis pour les grands types de milieux naturels présents sur la (les) parcelle(s). Les réglementations générales et les mesures de protection déjà en vigueur sur le territoire devront être respectées, les engagements de la charte ne s'y substituent aucunement.

Les chartes Natura 2000 de chaque site devront faire l'objet d'engagements précis dont un certain nombre sont de portée générale. Le cadrage régional constitue un cadre avec une liste possible d'engagements, au sein de laquelle les COPIL seront susceptibles de choisir 3 à 5 engagements par type de milieu naturel. Ce schéma n'est pas figé. Chaque charte est à adapter à chaque site; mais le cadrage régional existe pour assurer une lisibilité nationale par rapport aux exigences des textes et la cohérence entre les chartes des 73 sites de Franche-Comté.

Engagements de portée générale	Point(s) de contrôle
Gén-1 / Respecter la réglementation générale et les mesures de protection en vigueur sur le site.	Absence/présence de procès verbal
Gén-2/ Autoriser et faciliter l'accès de toute parcelle engagée dans la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice), afin que puissent être menées les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats.	Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site
Gén-3/ Informer les mandataires (entreprises et prestataires de service, baux de chasse, pêche, baux ruraux) des engagements auxquels le propriétaire a souscrit et modifier les mandats lors de leur renouvellement, afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte.	Document signé par le(s) mandataire(s) attestant que le propriétaire les a informés des engagements souscrits, modification des mandats
Engagements pour les milieux humides	Point(s) de contrôle
Hum-1/ Ne pas procéder à la destruction des milieux humides (notamment roselières, ceintures végétales des plans d'eau, tourbières, prairies humides, moliniaies, mégaphorbiaies) par quelque procédé que ce soit : mécanique (remblayer ou déposer des matériaux, affouiller le sol, empierrer, drainer) ou chimique (herbicides, traitements divers).	Etat des lieux avant la signature. Vérification sur place de l'absence de destruction.
Hum-2/ Ne pas créer de plans d'eau.	Vérification sur place de l'absence de nouveaux plans d'eau.
Hum-3 / Ne pas boiser ou mettre en culture les milieux humides (prairies humides alluviales ou de plateau, moliniaies, mégaphorbiaies, tourbières).	Contrôle sur place de l'absence de plantations ou de cultures selon déclaration initiale
Hum-4 / Ne pas réaliser de travaux d'entretien ou de restauration lors des périodes sensibles pour la faune (à définir selon les espèces et les sites)	Contrôle de l'absence de travaux à l'intérieur du périmètre comportant des nids d'espèces de rapaces et d'espèces d'intérêt communautaire pendant les périodes déterminées
Hum-5 / Ne pas autoriser d'activités susceptibles de porter atteinte à la quiétude de la faune (périodes et pratiques à définir selon les espèces et les sites)	Contrôle de l'absence d'activités nuisibles au cours des périodes définies
Engagements pour les milieux ouverts	Point(s) de contrôle
Ouv-1/ Ne pas transformer les prairies permanentes et pelouses sèches : retournement, désherbage chimique (sauf autorisé par arrêté), plantation, irrigation	Contrôle sur place de l'absence de retournement et autre destruction.
Ouv-2/ Ne pas intervenir (taille, coupe, broyage, traitements divers, etc) sur les haies ou lisières en période de nidification des oiseaux (du 15 mars au 30 septembre).	Contrôle sur place de l'absence d'élagage durant la période fixée.
Ouv-3/ Ne pas détruire les éléments paysagers existants : haies, murgers, murets, vergers, talus, bordures, arbres isolés, points d'eau, dépression humide, dolines, lisières forestières, pré-bois.	Contrôle sur place du maintien de l'existant. Comparaison avec les photos aériennes.
Ouv-4/ Ne pas recourir à l'usage du casse-cailloux	Vérification sur place de la conservation des roches
Ouv-5/ Ne pas réaliser de travaux d'entretien ou de restauration lors des périodes sensibles pour la faune (à définir selon les espèces et les sites)	Contrôle de l'absence de travaux à l'intérieur du périmètre comportant des nids d'espèces de rapaces et d'espèces d'intérêt communautaire pendant les périodes déterminées

Engagements pour les milieux forestiers	Point(s) de contrôle
For-1/ Garder en l'état et ne pas substituer ou transformer: - les peuplements feuillus caractéristiques des habitats alluviaux et ripisylves, situés en bord de cours d'eau, de ruisselets permanents ou non (peuplements à base d'aulne, frêne, chêne pédonculé, érable sycomore) - les habitats forestiers tourbeux - les habitats d'éboulis instables en pente forteexistant à la date de signature de la charte, par une plantation (résineux, peupliers, etc).	Contrôle sur place du maintien des peuplements autochtones.
For-2/Conserver les ripisylves existantes	Contrôle sur place du maintien des ripisylves (absence de traces sur les berges provoquées par l'arrachage). Contrôle par photos aériennes
For-3/ Ne pas pratiquer de coupe rase d'un seul tenant (hors coupes progressives de régénération naturelle ou problèmes sanitaires) sur des pentes de plus de 30 % et sur une surface de plus de 4 ha. Respecter la réglementation en vigueur liée aux coupes rases.	Contrôle sur place des surfaces de coupe rase (en cas de constat de nouvelle coupe rase : relevés des pentes et des surfaces concernées). Les coupes rases justifiées par un problème sanitaire seront signalées par le signataire par courrier à l'organisme contrôleur de l'administration.
For-4/ Ne pas planter dans les habitats associés à la forêt (clairières forestières, lisières et prés-bois,) (voir guide régional habitats forestiers Franche-Comté)	Contrôle sur place de l'absence de plantations selon déclaration initiale
For-5/ Ne pas brûler les rémanents (hors problème sanitaire) et ne pas les entreposer dans les mares, les éboulis, les cours d'eau, les gouffres et les zones ouvertes intra-forestières	Contrôle sur place de l'absence d'entrepôts ou de traces d'incinération de rémanents
Engagements pour les milieux rocheux	Point(s) de contrôle
Roc-1/ Ne pas autoriser de nouvelles activités sur les falaises et leurs abords immédiats 150 m par rapport au pied de falaise et 50 m à partir du rebord de la corniche (du 1 er février au 30 juin)	Contrôle sur place de l'absence d'activités nouvelles au cours de périodes définies
Roc-2/ Ne pas détruire les éléments paysagers existants : haies, murgers, murets, vergers, talus, bordures, arbres isolés	Etat des lieux avant la signature. Contrôle sur place
Roc-3/ Ne pas autoriser ou favoriser d'activités susceptibles de porter atteinte à la quiétude de la faune (périodes et pratiques à définir selon les espèces et les sites) dans la limite des prérogatives du bénéficiaire	Contrôle de l'absence d'activités nuisibles au cours des périodes définies
Roc-4/ Ne pas créer d'aménagements, d'équipements sportifs ou touristiques et de chemins d'extractions de matériaux dans les milieux rocheux, les secteurs de corniches, de pelouses de bord de corniche et les zones d'éboulis en contre-bas.	Etat des lieux avant signature selon déclaration initiale. Contrôle sur place.
Roc-5/ Ne pas faire de rejointoiements sur les voûtes des ponts sauf en cas de sécurité publique et en prenant garde à ne pas nuire aux animaux cavernicoles notamment les chiroptères	Etat des lieux avant la signature. Contrôle sur place

SUIVI

8.4- SUIVI : TABLEAU 14 : SUIVI DES MESURES

Intitulé de la mesure (tableau 13)		Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
A1. Préserver le caractère humide et la valeur patrimoniale des tourbières et milieux humides	A-1, A-4	Travaux menés ou projets en cours	Actions E2, E3, surfaces travaillées (amélioration habitat d'IC / réhabilitation), observations visuelles et photos	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
A2. Préserver et restaurer la fonctionnalité des cours d'eau et zones humides associées	A-2, A-4	Travaux menés ou projets en cours	Actions E2, E3 Linéaire travaillé	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
A3. Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires, amendements ou autres substances dangereuses à proximité des cours et zones humides	A-3		Actions E2, E3	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
A4. Gérer, restaurer et entretenir les mares et plans d'eau	A-1, A-2, A-4	Amélioration du potentiel d'accueil et de l'état de plans d'eau	Actions E2, E3 observations visuelles et photos	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
A5 : Rechercher une maîtrise foncière pour des zones non productives	A, B, D	Concertation menée Surfaces gérées	Nombre d'hectares en maitrise foncière	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
A6 : Restauration de la station de Saxifrage Œil de Bouc	Al	Nombre de pieds présents	Action E1 et E2	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
B1 : gestion extensive des prairies de fauche d'intérêt communautaire	B-1, B-3	Cahier d'enregistrement Factures acquittées Surfaces de prairies de fauche en gestion extensive	Actions E2, E3 Surface (ha) agricole contractualisée en MAET + nombre d'exploitants concernés	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
B3 : gestion extensive des pâturages	B-1, B-3	Cahier d'enregistrement Factures acquittées Surfaces de prairies de fauche en gestion extensive	Actions E2, E3 Surface (ha) agricole contractualisée en MAET + nombre d'exploitants concernés	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
B4 : gestion prairiale respectueuse de la richesse floristique : « prairies fleuries »	B-1, B-2, B- 3	Cahier d'enregistrement Factures acquittées	Actions E2, E3	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
B6 : réouverture et entretien des habitats naturels ouverts à forte valeur patrimoniale	B-2, B-3	Travaux de réouverture menés. Cahier d'enregistrement Factures acquittées	Actions E2, E3, observations visuelles et photos	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob

B7 : préservation / restauration des éléments	B-4	Eléments gérés ou rétablis Cahier d'enregistrement	Actions E2, E3, observations	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du	A compléter lors de toute
paysagers et corridors écologiques	D-4	Factures acquittées	visuelles et photos	Docob	évaluation ou au terme du Docob
B8 : mise en défens, protection d'un habitat ou d'un élément naturel à haute valeur patrimoniale	А, В	Actions de protection d'habitats ou d'espèces mises en œuvre	Actions E2, E3	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
C1. Lutter contre l'installation et la dispersion des espèces invasives	C-1	Actions de lutte menées	Surfaces contrôlées et restaurées	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
C2. Mettre en place des pratiques de gestion extensive et différenciée des espaces anthropisés et des infrastructures	C-2		Nombre de réunions et surfaces et linéaires et travaillés	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
D1 : Maintien d'îlots ou d'arbres sénescents ou à cavité en forêt	D-1	Secteurs de sénescence et/ou réserves mis(es) en place	Surfaces maintenues, nombre d'arbres maintenus	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
D2 : Rechercher l'adéquation entre les objectifs du DOCOB et les documents de gestion forestière	D-1, D-2	Actions de concertation et de sensibilisation menées	Nombre de réunions et taux de contractualisation,	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
D3 : Adapter les travaux forestiers et la réalisation des dessertes à la fragilité des milieux (compactage du sol, sensibilité des cycles biologiques, fragilité des forêts de pente)	D-2		Nombre de réunions Surfaces d'habitats ou lieux de refuges pour une espèce préservées / contournées, nombre d'aménagements/investisseme nt en faveur de la préservation d'habitats, espèces	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
E1 : Améliorer les connaissances scientifiques du site, et celles relatives aux activités humaines du territoire	E-1	Etudes réalisées pour l'amélioration de l'état de connaissance du site	Evolution des cartographies et zones à enjeux, base de données	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
E2 : Mettre en place des suivis des habitats et espèces d'intérêt communautaire	E-2	Existence d'un outil de suivi opérationnel et renseigné permettant l'élaboration	Nombre d'espèces suivies et d'évaluation des habitats réalisée	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
E3 : Suivi et évaluation de l'impact des actions menées dans le cadre du DOCOB	E-3	Existence d'un outil de suivi opérationnel et renseigné permettant l'élaboration	Tableau de bord 15 et 16 pour les habitats et espèces, suivi de réalisation des travaux	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
F1 : Favoriser la concertation et le partenariat entre tous les usages du site	F-1, F-2		Nombre réunions assistées / organisées, nombre de projets ou actions collectives	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
F2 : Apporter un appui technique aux porteurs de projets	F-1		Nombre réunions, nombre de projets ou actions suivis	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
F3 : Gérer la fréquentation	F-1		Nombre d'aménagements/investisseme nt réalisés	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
G1 : création d'un programme de communication et de sensibilisation à destination des différents usagers du site	G-1	Existence d'un site internet, d'un bulletin, Réunions réalisées, partenariats, animations et	produits, activité du site internet et du pôle de	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob

		diffusion d'information sur ces thématiques	sorties, animations, réunions		
G2 : veille à l'adéquation des actions menées avec les démarches territoriales et projets locaux	G-2	Existence de synergies ou de projets collectifs entre le site N2000 et des projets de territoire	Nombre réunions assistées / organisées, nombre de projets ou actions collectives	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
H1 : animation auprès des acteurs locaux pour promouvoir les outils du document d'objectifs	H-1, H-2, H-5	Animation et sensibilisation réalisées auprès des groupes d'acteurs concernés, réunions, résultats	Nombre de réunions / thèmes et taux de contractualisation, surfaces	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
H2 : définition des secteurs à enjeux et promotion des outils pour leur protection	H-3, H-4	Communication faite sur les zones à enjeu et moyens de protection mis en place	Surfaces préservées par des moyens N2000 et autres	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
H3 : identification et suivi des projets soumis à étude d'incidence, soutien aux collectivités et professionnels concernés	H-3	Avis d'incidences réalisés, projets soumis et concertation avec les acteurs concernés	Nombre projets suivis, de réunions d'appui technique	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob
H4 : prise en compte des possibilités ou opportunités d'extensions du site	H-4	Secteurs à enjeu intégrés ou placés dans le cadre d'une politique de gestion autre	Nombre de réunions, surfaces ajoutées / surfaces d'IC ajoutées	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob	A compléter lors de toute évaluation ou au terme du Docob

SYNTHESE

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures de gestion sera réalisée après 6 ans d'animation du DOCOB. L'objectif de cette évaluation sera de mettre en avant l'impact réel des mesures de gestion sur l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Selon les conclusions de cette évaluation, les mesures pourront être ajustées et réorientées pour s'adapter au contexte socio-économique et environnemental du site mais également aux outils techniques et financiers disponibles. Les mesures seront maintenues ou revues selon leurs pertinences et de nouvelles pourront être créées selon les nouveaux enjeux mis en avant.

Un suivi de l'avancement de la mise en œuvre du DOCOB sera réalisé annuellement et présenté en comité de pilotage qui pourra décider de réajuster certaines mesures si nécessaire.

8.4- SUIVI: TABLEAUX 15, 16, 17: SUIVI DE LA GESTION DES HABITATS NATURELS ET DES ESPECES

SUIVI: TABLEAU 15: SUIVI DE LA GESTION DES HABITATS NATURELS

Habitats naturels (selon l'annexe I de la directive 92/43)	Code de l'habitat	initiale	surface (ha ou %)	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes	3150-1	< 0,1 ha 0,07%	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Mares dystrophes naturelles	3160-1	< 0,1 ha 0,07%	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Rivières des étages planitiaires à montagnard	3260	Données indisponible s	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Pelouses calcicoles mésophiles de l'Est	6210-15	0,4 ha 0,3%	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Prés humides oligotrophiques sur sols paratourbeux basiques, submontagnards à montagnards continentaux	6410-3	8,5 ha 5,6%	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes	6430-2	8,5 ha 5,6%	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Prairies fauchées montagnardes et subalpines des Alpes et du Jura	6520-4	52,2 ha 34,6%	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Végétation des tourbières hautes actives	7110-1*	4,4 ha 2,9%	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Tourbières de transition et tremblantes	7140-1	0,9 ha 0,6%	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation

Végétation des bas-marais neutro-alcalins	7230-1	5,9 ha 3,9%	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Boulaies pubescentes tourbeuses de plaines	91D0-1*	0,9 ha 0,6%	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Pineraies tourbeuses à pins à crochets	91D0-3*	0,7 ha 0,5%	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Pessières de contact des tourbières bombées	91D0-4*	6 ha 4%	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation

SUIVI: TABLEAU 16: SUIVI DE LA GESTION DES ESPECES DE LA DIRECTIVE HABITATS, FAUNE ET FLORE

Espèces d'intérêt communautaire (selon l'annexe II de la directive 92/43)	l'espèce	population initiale	la	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
Hamatocaulis vernicosus	Hypne brillante	donnée non disponible	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
' . ' '	Damier de la Succise	20 individus (2010)	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Lycaena helle	bistorte	4 individus contactés à la tourbière du Lac de Malpas (1997) Autres données indisponibles	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation
Vertigo geyeri	Vertigo septentrional	2 adultes contactés au nord-est du lac de Malpas (2013)	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation	phase d'évaluation

SYNTHESE DES TROIS TABLEAUX (15 et 16)

L'état de conservation des habitats naturels devra faire l'objet d'une nouvelle évaluation suite aux premières années de mise en œuvre du DOCOB. Cette évaluation permettra de visualiser concrètement l'impact des mesures mises en œuvre sur la préservation et la restauration de ces habitats d'intérêt communautaire. Elle devra prendre en compte le temps de réponse et d'évolution des habitats.

Les données disponibles sur les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial présentes sur le site sont insuffisantes pour évaluer qualitativement et quantitativement les populations. Des inventaires et suivis devront être réalisés dès les premières années de mise en œuvre du DOCOB pour établir un état de référence (mesures E1 et E2). Ainsi les données de présence actuelles devront être complétées par des estimations d'effectifs de populations et de leur l'état de conservation.

Le suivi régulier des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site et l'évaluation de la mise en œuvre du DOCOB fait l'objet de la mesures E3.

CONCLUSION

A l'ouest du lac Saint-Point, le site Natura 2000 du « Lac et tourbière de Malpas, les Prés Partot et le Bief Belin » s'étend dans un synclinal à sous-sol calcaire encombré par des alluvions glaciaires et fluvioglaciaires. Ce contexte géomorphologique locale a permis le développement d'un ensemble de zones humides d'un intérêt écologique majeur autour du lac de Malpas et des ruisseaux (le bief Belin et le ruisseau de Malpas). Cet intérêt est souligné par la présence de plusieurs groupements relictuels rarissimes en France. L'entomofaune est particulièrement remarquable sur le site avec notamment la présence de 2 espèces d'intérêt communautaire. Présentant une qualité optimale des eaux, le Bief Belin et le Bief de Malpas constituent des réservoirs faunistiques et pépinières du Drugeon. Présent en totalité dans le site Natura 2000, le lac de Malpas se prolonge par des marais et tourbières, là où il s'étendait autrefois.

Bien que le site présente d'ores et déjà une biodiversité exceptionnelle, celle-ci est menacée par différentes actions humaines passées et/ou présentes. Le complexe lac-cours d'eau-zones humides a subit au cours du temps de nombreuses perturbations (drainage, rectification de courage, extraction de tourbe, pollution, etc.) ayant impactées le fonctionnement hydrologique et biologique du secteur. Cela s'est traduit par une dégradation générale du site, la régression de types d'habitats et d'espèces, une diminution de la qualité des eaux (du lac et des cours d'eau), etc. Ce déclin de biodiversité peut être stoppé par la mise en place de mesures de restauration et de gestion, notamment par la neutralisation des atteintes passées. Avec plus de la moitié du site recouvert par des surfaces exploitées, l'agriculture joue un rôle essentiel dans cette démarche.

Les mesures proposées dans ce document d'objectifs découlent du diagnostic et des enjeux mis en avant à l'échelle du site mais s'inscrivent également dans une démarche globale portée sur l'ensemble des sites Natura 2000 du territoire. Le site Lac et tourbières de Malpas, les prés Partot et le bief Belin constitue en effet avec le « Bassin du Drugeon », le « Complexe de la Cluse et Mijoux » et le site « Tourbières, lac de Remoray et zones environnantes », une trame de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques qu'il est indispensable de protéger pour le maintien de certains habitats et espèces rares.

L'implication et la coopération de l'ensemble des collectivités, des acteurs locaux et des usagers permettront de porter cette démarche. Le travail de concertation mené pour l'élaboration de ce DOCOB constitue une base qu'il faudra entretenir pour permettre la mise en place d'actions sur le long terme.

BIBLIOGRAPHIE

Rapports, études

- Bailly G., Ferrez Y., Guyonneau J. et Schaefer O, 2007. Etude et cartographie de la flore et de la végétation de dix lacs du massif jurassien. Petit et Grand lacs de Clairvaux (Jura), lac du Vernois (Jura), lac du Fioget (Jura), lac de Malpas (Doubs), lac de Remoray (Doubs), lac de Saint-Point (Doubs), lacs de Bellefontaine et des Mortes (Jura et Doubs) et lac des Rousses (Jura). Conservatoire Botanique de Franche-Comté. 132 pages + annexes
- Bernard C. (2007). Document d'objectifs du site Natura 2000 (SIC : FR4301318) « Massif de la Serre ». Communauté de Communes du Jura entre Serre et Chaux. Dole. 110p. + annexes.
- Bureau de recherches géologiques et minières, Carte géologique de la France à 1/50 000 Pontarlier
- Chambre interdépartementale d'agriculture Doubs Territoire de Belfort, Plan de développement de massif des Rives du Drugeon 2012-2015
- Commission européenne (2000). Gérer les sites Natura 2000 Les disposition de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE). Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 pages.
- DIREN Franche-Comté, Description des ZNIEFF du site, 2005
- Ecotope Flore-Faune. Etude phytosociologique et cartographique des habitats ouverts du site Natura 2000 FR 4301284 « Lac et tourbière de Malpas, les Prés Partot et le Bief Belin». DIREN-FC et Réserve Naturelle de Remoray. 72 pages
- Ferreti, B (2013), La mobilité transfrontalière du bassin de vie de Pontarlier, stagiaire DREAL-FC, 24 pages
- Ferrez,F et Guyonneau, J (2005), Connaissance de la flore rare et menacée de Franche-Comté, Carex cespitosa L.. Conservatoire botanique de Franche-Comté, 16 pages.
- GIRARDOT, J et ROBBE, N / Cabinet Reilé (2011), Etude de détermination des volumes prélevables dans le sous-bassin du Haut Doubs Délimitation des ressources majeures pour l'eau potable sur la masse d'eau « Alluvions du Drugeon, Nappe de l'Arlier » Rapport d'étape – PHASE II, 79 pages.
- Hagimont A. (2009). Document d'objectifs du site Natura 2000 (SIC : FR4301298 ZPS : FR4312017) des « vallées du Dessoubre, de la Reverotte et du Doubs ». Communauté de Communes du Plateau du Russey. Le-Russey. 142p. + annexes.
- MELKI F./Biotope (2007). Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets de carrières sur les sites Natura 2000. Ministère de l'écologie et du développement durable, 104 pages.
- Office National des Forêts, Révision d'aménagement forestier 2007-2026 Forêt communale de Malpas, 57 pages
- PAUL J-P, 2008. Liste rouge des Mammifères (hors Chiroptères), Oiseaux, Reptiles et Amphibiens en Franche-Comté, LPO FC, 18p
- ROCAMORA, G. et al. (1994). Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France. Ministère de l'Environnement, Birdlife International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 1994, 339 pages.
- SCHWOEHRER, C. et TERRAZ, L. (2007) Ghid metodologic pentru l'évaluation de la mise en œuvre planurilor de management pentru siturile Natura 2000. Union Européenne, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/IB/EN-03), Timisoara, octobre 2007, 15 pages.
- TERRAZ, L. et al (2007). Ghid metodologic pentru realizarea planurilor de management pentru siturile Natura 2000. Union Européenne, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/IB/EN-03), Timisoara, octobre 2007, 113 pages.
- TERRAZ, L. et al (2008). Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, 71 pages.
- UICN (2008,2009, 2011), Liste rouge France

- VALENTIN-SMITH, G. et al. (1998). Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 1998, 144 pages.

Données brutes

- Association Les amis de la Réserve Nationale du Lac de Remoray, Observation rhopalocères
- L.Beschet, E.Cosson, J.Gardet, S.Roue, J-L.Lambert, J.Claude, P-M.Aubertel et B.Schouwey: Observation chiroptères, odonates, mammifères, orthoptères, hétéroptères, amphibiens, reptiles et botaniques entre 1994 et 2013.
- Centre National de la Propriété Forestière Délégation de Franche-Comté : propriété forestière privée dans le site Natura 2000 et les communes du site
- Chambre interdépartementale d'agriculture Doubs Territoire de Belfort : Recensement agricole 2000 et 2010 pour les communes du site Natura 2000
- Conseil général du Doubs :
 - données relatives aux Espaces Naturels Sensibles du territoire
 - éléments fonciers du site Natura 2000
- Conservatoire botanique national de Franche-Comté-Observatoire Régional des Invertébrés :
 - Flore: espèces à enjeux géolocalisées au sein et pourtour du sites N2000, espèces qui ne sont pas à enjeux géolocalisées dans le site et données localisées dans les communes Oye-et-Pallet, La Planée, Malpas, Les grangettes et Cluse-et-Mijoux, géolocalisées, 1977 à 2012
 - Faune : espèces prioritaires pour les Rhopalocères, les Odonates et les Orthoptères sur le site
- Fédération des chasseurs du Doubs : prélèvements effectués sur les communes du site Natura 2000 entre 2008 et 2013
- Ligue de Protection des Oiseaux de Franche-Comté, Observation des espèces d'amphibiens, mammifères, oiseaux et reptiles entre 2002 et 2013 sur le site.
- Office de Tourisme de Pontarlier : capacité d'accueil touristique des communes du site Natura 2000 en 2013 Autres communications : A.Rousselet, R.Clerc (ONF), M.Haffner (ONF), N et C.Girard, C.Guinchard (ONCFS), F.Poirier (ONCFS), V.Bichet (Université de Franche-Comté), E.Gauthier, CRPF, J-L.Lambert (ONEMA), J.Guyonneau (CBNFC-ORI), D.Chardon, etc.

Sites Internet

Inventaire national du patrimoine naturel : http://inpn.mnhn.fr/accueil/index
Bureau de recherches géologiques et minières : http://infoterre.brgm.fr/viewer/

ANNEXES

ANNEXE 1: abréviations et acronymes

AAPPMA: Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique

ACCA: Association communale de chasse agréée

ADASEA: Association départementale pour l'aménagement des

structures des exploitations agricoles

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

AE RMC : Agence de l'eau Rhône, Méditerranée et Corse ANEM : Association nationale des élus de la montagne APB : Arrêté préfectoral de protection de biotope

ASQAB : Association de surveillance de la qualité de l'air à

Besançon

ATEN: Atelier technique des espaces naturels

RGM: Bureau de recherches géologiques et minières

CA: Chambre d'agriculture

CAD : Contrat d'agriculture durable CBN : Conservatoire botanique national

CC: Communauté de communes

CCI: Chambre de commerce et d'industrie

CDOA: Commission départementale d'orientation agricole CELRL: Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres CEMAGREF: Centre national du machinisme agricole, du génie

rural, des eaux et des forêts

CG: Conseil général

CIADT: Comité interministériel pour l'aménagement du territoire CITES: Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction CNASEA: Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles

CNERA: Centre national d'étude et de recherche appliquée (ONCFS)

CNJA: Centre national des jeunes agriculteurs CNRS: Centre national de la recherche scientifique COPIL: Comité de pilotage (d'un site Natura 2000) CPE: Commission de protection des eaux (CPEPESC) CPIE: Centre permanent d'initiatives pour l'environnement

CREN: Conservatoire régional des espaces naturels

CR: Conseil régional

CROS: Comité régional olympique et sportif CRPF: Centre régional de la propriété forestière

CSP: Conseil supérieur de la pêche (devenu ONEMA) CSRPN: Conseil scientifique régional du patrimoine naturel

CTE: Contrat territorial d'exploitation

CTE-PNB : Centre thématique européen - Protection de la nature et

de la biodiversité

DCE: Directive cadre sur l'eau

DCO: Demande chimique en oxygène

DDAF: Direction départementale de l'agriculture et de la forêt

DDE: Direction départementale de l'équipement

DDEA : Direction départementale de l'équipement et de

l'agriculture

DDJS: Direction départementale jeunesse et sports

DE: Direction de l'eau (MEEDDAT)

DG Env : Direction générale de l'environnement (Commission européenne)

DGAC : Direction générale de l'aviation civile

DHFF ou DH: Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43

DIREN: Direction régionale de l'environnement (ex-DRAE)

DNE: Doubs nature environnement

DNP: Direction de la nature et des paysages (MEEDDAT) DO: Directive européenne oiseaux sauvages CEE/79/409 DOCOB: Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)

DPF: Domaine public fluvial DPM: Domaine public maritime

DRAE: Délégation régionale à l'architecture et à l'environnement

(devenue DIREN avec les SHC)

DRAF : Direction régionale de l'agriculture et de la forêt DTONF : Direction territoriale de l'office national des forêts

EDF : Électricité de France

ENF: Espaces naturels de France

ENGEES : École nationale du génie de l'eau et de l'environnement

de Strasbourg

ENGREF: École nationale du génie rural, des eaux et des forêts

ENS: Espace naturel sensible EP: Établissement public

EPA: Établissement public à caractère administratif

EPCI: Établissement public de coopération intercommunale

EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial

FCNE: Franche-Comté nature environnement

FDAAPPMA: Fédération départementale des associations agréées

de pêche et de protection du milieu aquatique FDC : Fédération départementale des chasseurs

FEADER: Fonds européen agricole pour le développement rural

FEDER: Fonds européen de développement régional

FEOGA: Fonds Européen d'orientation et de garantie agricole

FEP: Fonds européen pour la pêche

FNCOFOR: Fédération nationale des communes forestières françaises

FNE: France nature environnement

FNSEA: Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

FNRPFS: Fédération régionale des syndicats de propriétaires

forestiers sylviculteurs

FPNR: Fédération nationale des parcs naturels régionaux

FRC: Fédération régionale des chasseurs

FSD: Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)

FSE: Fonds social européen

GIC: Groupement d'intérêt cynégétique

GIP: Groupement d'intérêt public

IFORE: Institut de formation de l'environnement (MEEDDAT)

INRA: Institut national de la recherche agronomique

ISTE: Institut des sciences et techniques de l'environnement de

l'université de Franche-Comté

JOCE : Journal officiel de la communauté européenne

JORF : Journal officiel de la république française LIFE : L'instrument financier pour l'environnement

LPO: Ligue pour la protection des oiseaux MAE: Mesures agro-environnementales

MAETER: Mesures agro-environnementales territorialisées

MAP : Ministère de l'agriculture et de la pêche

MATE : Ministère de l'aménagement du territoire et de

l'environnement (devenu MEDD en juin 2002)

MEEDDAT: Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement

durable et de l'aménagement du territoire (ex. MEDAD) MEDAD : Ministère de l'écologie, du développement, et de

l'aménagement durables MES : Matières en suspension

MNHN: Muséum national d'histoire naturelle

ONCFS: Office national de la chasse et de la faune sauvage ONEMA: Office national de l'eau et des milieux aquatiques

ONF: Office national des forêts

ONG: Organisation non gouvernementale

OPIE: Office pour les insectes et leur environnement

PCB: Polychlorobiphényles

PDIPR: Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

PLU: Plan local d'urbanisme (ex POS)

PMPOA: Plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole

PN: Parc national

PNR: Parc naturel régional

POS: Plan d'occupation des sols (devenu PLU avec la loi SRU)

PPR: Plan de prévention des risques

PSG: Plan simple de gestion

RHP: Réseau hydrologique et piscicole RBd: Réserve biologique domaniale RBi: Réserve biologique intégrale

RN: Réserve naturelle

RNCFS: Réserves nationales de chasse et de faune sauvage

RNF: Réserves naturelles de France RNN: Réserve naturelle nationale RNR: Réserve naturelle régionale RNV: Réserve naturelle volontaire

SAFER: Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

SAGE: Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SCOT: Schéma de cohérence territoriale (ex SDAU avant la loi SRU,

Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme)

SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SFEPM: Société française pour l'étude et la protection des

mammifères

SHC: Service hydrologique centralisateur (intégré dans les DIREN depuis 1991)

SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)

SIG: Système d'information géographique

SINP: Système d'information sur la nature et les paysages (MEEDDAT)

SRADT : Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire

SRAE: Service régional d'aménagement des eaux (intégré avec les

DRAE et les SHC dans les DIREN en 1991) SRU : loi Solidarité et renouvellement urbain

SSCENR: Schéma de services collectifs des espaces naturels et

ruraux

UE: Union européenne

UICN : Union internationale pour la conservation de la nature URCPIE : Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement

WWF: World wildlife fund

ZICO: Zone importante pour la conservation des oiseaux

ZNIEFF: Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique

ZPS: Zone de protection spéciale (directive Oiseaux) ZSC: Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

ANNEXE 2: glossaire

Aire de distribution

Territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce.

Angiosperme

Plantes à fleurs. C'est un groupe important de plantes supérieures caractérisées par la possession (au niveau de leurs fleurs) d'un ovaire enclosant un ou des ovules. Ces organes, à la suite d'une double fécondation, deviendront un fruit renfermant une ou plusieurs graines.

Animateur – structure animatrice

Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

Association végétale

Unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

Avifaune

Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Biocénose

Groupements de plantes ou d'animaux vivant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance.

Bioclimat

Ensemble des conditions climatiques qui exercent une influence sur le comportement des plantes et des organismes végétaux dans leur ensemble.

Biodiversité

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

Biomasse

Masse totale de matière vivante, animale et végétale, présente dans un biotope délimité, à un moment donné.

Biotope

Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystèmes ou une station.

Bryophyte

Plante terrestre ou aquatique qui ne comporte ni vaisseaux, ni racine, se reproduisant grâce à des spores. Végétaux cryptogames chlorophylliens comprenant les mousses, les hépatiques et les anthocérotes.

Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA)

Établissement public national sous la tutelle du ministère en charge de l'Agriculture. Il assure le paiement d'aides de l'Etat et de l'Union européenne dans le cadre de la politique d'installation et de modernisation des exploitations, de développement local et d'aménagement rural, ainsi que celle de la protection de l'environnement. Le contrôle du respect des engagements pris en contrepartie du versement d'une aide est aussi effectué par le CNASEA.

Charte Natura 2000

Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de

contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

Classe

Unité taxonomique (ex.: monocotylédones) ou syntaxonomique (ex.: Thlaspietea rotundifolii), regroupant plusieurs ordres.

Climax

État d'un écosystème ayant atteint un stade d'équilibre relativement stable (du moins à l'échelle humaine), conditionné par les seuls facteurs climatiques et édaphiques. Autrefois, le climax était considéré comme un aboutissement dans l'évolution d'un écosystèmes vers un état stable. Les milieux étant dorénavant considérés en évolution constante, la stabilité n'est plus envisagée que de façon relative et on parle plutôt de pseudo-climax.

Comité de pilotage Natura 2000 (CoPil)

Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en oeuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

Communauté végétale

Ensemble structuré et homogène d'organismes vivants évoluant dans un milieu (habitat) donné et à un moment donné.

Contrats Natura 2000

Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Docob. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

Directive européenne

Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (exarticle 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages »

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en oeuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

Directive "Oiseaux sauvages"

Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) Service déconcentré du ministère en charge de l'Agriculture et de la pêche, placé sous l'autorité du préfet. Ses domaines d'intervention sont la gestion des crédits nationaux ou communautaires et la mise en œuvre des réglementations. Il possède aussi une fonction juridictionnelle et des compétences dans la mise en place des mesures de gestion des milieux naturels, aquatiques et des zones humides.

Direction régionale de l'environnement (DIREN)

Service déconcentré du ministère en charge de l'Ecologie ayant pour missions: d'organiser, coordonner et gérer l'ensemble des données et des connaissances relatives à l'environnement, de participer à la définition et à la mise en œuvre des méthodes d'études, d'aménagement, de gestion et de protection des milieux naturels et de leurs ressources, de contribuer à la prise en compte de l'environnement urbain et de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, de veiller à la bonne application des législations relatives à l'environnement.

Dynamique de la végétation

En un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climax, l'évolution est dite progressive ou régressive.

Document d'objectifs (Docob)

Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en œuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

Embranchement

Grande division de la classification classique des espèces vivantes (ex: vertébrés, invertébrés.)

Espèce indicatrice

Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

Espèce d'intérêt communautaire

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation.

- soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

Espèce migratrice régulière d'oiseaux

Espèce effectuant des déplacements entre ses zones de reproduction et ses zones d'hivernage, pouvant justifier la désignation d'une Zone de Protection spéciale lorsque le site est régulièrement fréquenté par elles.

État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,

- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des Etats membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable" lorsque les trois conditions suivantes sont réunies:

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

Études et notices d'impact

Évaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du code de l'environnement.

Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

Famille

Unité taxonomique qui regroupe les genres qui présentent le plus de similitude entre eux (ex : ursidés, canidés).

Faune

Ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné

Flore

Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné.

Formation végétale

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Formulaire standard de données (FSD)

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

Genre

Unité taxonomique rassemblant des espèces voisines, désignées par un même nom

Groupe de travail (ou commissions de travail)

Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus,

institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

Groupement végétal

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Habitat d'espèce

Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Habitat naturel d'intérêt communautaire

Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

Habitat naturel ou semi-naturel

Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple: un habitat naturel correspond à un type de forêt: hêtraie-sapinière, pessière; un type de prairie etc.).

Impact

Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

Impacts cumulatifs

Appréciation conjointe des impacts de plusieurs projets d'aménagement. Les impacts cumulatifs de plusieurs projets peuvent être supérieurs à la somme des impacts de ces projets considérés individuellement.

Incidence

Synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) Installations, usines, dépôts, chantiers ou autres installations soumises aux dispositions particulières prévues par les articles L. 511-1 et suivants du code de l'environnement. Les ICPE soumises à autorisation font l'objet d'une étude d'impact conformément au décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Mesures agri-environnementales

Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

Natura 2000

Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Structure porteuse

Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Docob avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser ellemême l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du Docob, une nouvelle structure

porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

Ordre

Unité taxonomique regroupant plusieurs familles (ex. : rosales).

Phanérogame

Grande division systématique rassemblant les plantes à fleurs.

Physionomie

Aspect général d'une végétation.

Phytosociologie

Science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC) Sites proposés par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

Ptéridophytes

Embranchement du règne végétal qui regroupe notamment les fougères, les prêles, les lycopodes, les sélaginelles et les isoètes.

Raisons impératives d'intérêt public majeur

À l'instar de la Convention de Ramsar, la directive Oiseaux et la directive Habitats adoptent le concept de «raisons impératives d'intérêt public majeun» pour justifier la réalisation d'un projet malgré une évaluation négative. Si l'expression elle-même n'est pas définie, l'article 6 paragraphe 4 de la directive Habitats stipule que les raisons impératives d'intérêt public majeur ne sont examinées qu'en «l'absence de solutions alternatives». L'article ne s'applique pas aux projets qui relèvent exclusivement de l'intérêt d'entreprises ou de particuliers. Exemple de raison impérative d'intérêt public

majeur : lutte contre le chômage en Allemagne en 1990 après la réunification.

Région biogéographique

Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques: alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, pannonique, steppique et littoraux de la mer noire.

La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

Réseau Natura 2000

Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Section

Division taxonomique d'un genre, d'une famille, etc.

Sites d'importance communautaire (SIC)

Sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore" à partir des propositions des États membres (pSIC) à l'issue des séminaires biogéographiques et des réunions bilatérales avec la Commission européenne. La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission européenne pour chaque région biogéographique après avis conforme du comité « Habitats" (composé de

représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission). Ces sites sont ensuite désignés en Zones spéciales de conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

Station

Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

Syntaxon

Groupement végétal identifié, quel que soit son rang dans la classification phytosociologique.

Systématique

Classification des êtres vivants selon un système hiérarchisé en fonction de critères variés parmi lesquels les affinités morphologiques, et surtout génétiques, sont prépondérantes. La classification hiérarchique traditionnelle s'organise depuis le niveau supérieur vers le taxon de base dans l'ordre suivant : règne, embranchement, classe, ordre, famille, genre, espèce.

Taxon

Unité quelconque (famille, genre, espèce, etc.) de la classification zoologique ou botanique.

Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) Inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est notamment sur la base de cet inventaire que sont délimitées les ZPS.

Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF) Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Zones de protection spéciale (ZPS)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

Zones spéciales de conservation (ZSC)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

ANNEXE 3: cartes obligatoires et optionnelles

Liste des cartes	Cartes obligatoires	Cartes optionnelles (peuvent être mises en annexes)	Commentaires
Carte de localisation du site	Х		Carte de présentation générale commune à tous les sites dans la partie « présentation générale » de Natura 2000 – fournie avec le Docob synthétique
Carte officielle (FSD) des limites du site au 25000ème	X		Carte correspondant à la « fiche d'identité » de chaque site – à réaliser par l'opérateur
Carte de périmètre d'étude à une échelle adaptée (carte de travail du gestionnaire)		X	
Carte du parcellaire (cadastre)		X	
Carte des propriétés du site		X	
Carte des aires protégées sur le site	Χ		
Carte géologique		X	
Carte topographique		X	
Carte des grands milieux		X	
Carte en lien avec la conditionnalité		X	
Carte des activités humaines	Χ		
Carte des habitats d'intérêt	Χ	X	
communautaire (directive 92/43)	(pour la directive 92/43)	(pour la directive 79/409)	
Cartes des espèces d'intérêt communautaire (92/43 ou 79/409)	X	Х	Une seule carte si le site est désigné au titre des deux directives 92/43 ou 79/409 avec des périmètres identiques
Carte de localisation des espèces remarquables (hors 92/43 ou 79/409)		X	
Carte des grands objectifs de gestion	Χ		
Carte de localisation des mesures	Χ		
Carte de l'état de conservation des habitats de la directive (92/43)	Х		
Carte de l'état de conservation des espèces de la directive (92/43 ou 79/409)	Х		

Les cartes obligatoires et optionnelles sont rattachées à chaque tableau. Seules peuvent être ajoutées les mentions « données non disponibles ». En cas d'indisponibilité momentanée et en attendant leur réalisation par l'opérateur, les cartes obligatoires ne seront pas remplacées par d'autres. Si les cartes obligatoires ne sont pas disponibles dans un premier temps, on doit notifier dans le tableau la mentions « Donnée non disponible ». Si malencontreusement il s'avérerait que ces cartes ne sont pas adaptées au site il faudrait ajouter la mention « Sans objet » dans le tableau ou dans le texte de synthèse.

La liste des cartes (numéro de la carte et titre) est placée en annexes. On doit numéroter toutes les cartes de la manière suivante « carte n°xx » qui renvoie à la liste des cartes placée dans les annexes.

ANNEXE 4 : Codes FSD

CODE	DESCRIPTION (en français)	CODE	DESCRIPTION (en français)
100	mise en culture	601	golf
101	modification des pratiques culturales	602	complexe de ski
102	fauche/coupe	603	stade
110	épandage de pesticides	604	circuit, piste
120	fertilisation	605	hippodrome
130	irrigation	606	parc d'attraction
140	pâturage	607	terrain de sport
141	abandon de systèmes pastoraux	608	camping, caravane
150	remembrement	609	autres complexes de sports et de loisirs
151	élimination des haies et boqueteaux	610	centres d'interprétation
160	gestion forestière	620	sports et loisirs de nature
161	plantation forestière	621	sports nautiques
162	artificialisation des peuplements	622	randonnée, équitation et véhicules non motorisés
163	replantation forestière	623	véhicules motorisés
164	éclaircissage	624	escalade, varape, spéléologie
165	élimination des sous-étages	625	vol-à-voile, delta plane, parapente, ballon
166	élimination des arbres morts ou dépérissants	626	ski, ski hors piste
167	déboisement	629	autres sports de plein air et activités de loisirs
170	élevage du bétail	690	autres loisirs et activités de tourisme
171	stock feeding	700	pollutions
180	brûlage	701	pollution de l'eau
190	autres activités agricoles et forestières	702	pollution de l'air
200	pêche, pisciculture, aquaculture	703	pollution du sol
210	pêche professionnelle	709	autres formes ou formes associées de pollution
211	pêche à poste	710	nuisances sonores
212	pêche hauturière	720	piétinement, surfréquentation
213	pêche aux arts traînants	730	manoeuvres militaires
220	pêche de loisirs	740	vandalisme
221	bêchage pour appâts	790	autres pollutions ou impacts des activités humaines
230	chasse	800	comblement et assèchement
240	prélèvements sur la faune	801	poldérisation
			modification du profil des fonds marins des estuaires et des
241	collecte (insectes, reptiles, amphibiens)	802	zones humides
242	désairage (rapaces)	803	comblement des fossés, digues, mares, étangs marais ou trous

243	piégeage, empoisonnement, braconnage	810	drainage
			gestion de la végétation aquatique et des rives à des fins de
244	autres prélèvements dans la faune	811	drainage
250	prélèvements sur la flore	820	extraction de sédiments (lave,)
251	pillage de stations floristiques	830	recalibrage
290	autres activités de pêche, chasse et cueillette	840	mise en eau
300	extraction de granulats	850	modification du fonctionnement hydrographique
301	carrières	851	modification des courants marins
302	enlèvement de matériaux de plage	852	modification des structures
310	extraction de la tourbe	853	gestion des niveaux d'eau
311	extraction manuelle de la tourbe	860	dumping, dépôt de dragage
312	extraction mécanique de la tourbe	870	endigages, remblais, plages artificielles
320	recherche et exploitation pétrolière	871	défense contre la mer, ouvrages de protection côtiers
			autres changements des conditions hydrauliques induits par
330	mines	890	l'homme
331	activités minières à ciel ouvert	900	érosion
340	salines	910	envasement
390	autres activités minières et d'extraction	920	assèchement
400	urbanisation, industrialisation et activités similaires	930	submersion
401	zones urbanisées, habitat humain	940	catastrophes naturelles
402	urbanisation continue	941	inondation
403	habitat dispersé	942	avalanche
409	autres formes d'habitats	943	éboulement, glissement de terrain
410	zones industrielles ou commerciales	944	tempête, cyclone
411	usine	945	volcanisme
412	stockage industriel	946	tremblement de terre
419	autres zones industrielles/commerciales	947	raz de marée
420	décharges	948	incendie naturel
421	dépôts de déchets ménagers	949	autres catastrophes naturelles
422	dépôts de déchets industriels	950	évolution biocénotique
423	dépôts de matériaux inertes	951	accumulation de matières organiques
424	autres décharges	952	eutrophisation
430	équipements agricoles	953	acidification
440	entreposage de matériaux	954	envahissement d'une espèce
490	autres activités d'urbanisation industrielle ou similaire	960	relations interspécifiques à la faune
500	réseau de communication	961	compétition (ex: goéland/sterne)
501	sentier, chemin, piste cyclable	962	parasitisme

502	route, autoroute	963	apport de maladie
503	voie ferrée, TGV	964	pollution génétique
504	zones portuaires	965	prédation
505	aérodrome	966	antagonisme avec des espèces introduites
506	aéroport, héliport	967	antagonisme avec des animaux domestiques
507	pont, viaduc	969	autres formes ou formes associées de compétition à la faune
508	tunnel	970	relations interspécifiques à la flore
509	autres réseaux de communication	971	compétition
510	transport d'énergie	972	parasitisme
511	ligne électrique	973	apport de maladie
512	pipe line	974	pollution génétique
513	autres formes de transport d'énergie	975	manque d'agents pollinisateurs
520	navigation	976	dégâts de gibier
530	amélioration de l'accès du site	979	autres formes ou formes associées de compétition à la flore
590	autres formes de transport et de communication	990	autres processus naturels
600	équipements sportifs et de loisirs		

Document d'objectifs Natura 2000

Guide pour une rédaction synthétique

Luc TERRAZ





